



Réserve Naturelle
MARAIS DE TALIGNY



Rapport d'activité

2021



L'Europe c'est ici.
L'Europe c'est maintenant.



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.



Espace naturel sensible

Réserve Naturelle Régionale du marais de Taligny

Evaluation annuelle -
Année 2021

(La Roche-Clermault – 37)

Cogestion de la réserve :

Gestion hydraulique de la réserve :



Avec le soutien financier de :



Rédaction :

M. Bastien MARTIN (PNR LAT) ; M. Arnaud DECAS (CC CVL)

Photos de couverture et de dos : Pigamont jaune (*Thalictrum flavum*) et vue des parcelles humides pâturées (photos PNR LAT).

Sommaire

Contexte de la Réserve naturelle régionale du Marais de Taligny.....	1
Introduction et contexte de l'année 2021	2
A - Rappel des opérations et objectifs définis dans le plan de gestion pour 2021	3
B –Evaluation des opérations réalisées en 2021	5
I – Restauration du fonctionnement hydraulique du marais et des habitats paludicoles.....	5
1) Comprendre le fonctionnement hydrologique du marais et restaurer son inondabilité ...	5
• SE2/ENS16 : Suivi des hauteurs d'eau	5
• TU1 : Travaux hydraulique sur le fossé central	8
II – Assurer la gestion durable d'une mosaïque d'habitats à l'échelle du marais.....	9
1) Définir et évaluer des pratiques de gestion favorables aux habitats et aux espèces sensibles.....	9
• TE1 : Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin	9
• TE4 : Entretien des infrastructures, sentiers et clôtures	11
• SE3 : Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques	12
2) Lutter contre le développement d'espèces envahissantes	14
• SE4 : Suivi des espèces exotiques envahissantes.....	14
III – Améliorer les connaissances sur la diversité biologique du marais	15
1) Développer les connaissances sur la diversité patrimoniale de groupes taxonomiques non prospectés sur le marais.....	15
• SE7 : Veille patrimoniale et inventaire complémentaire.....	15
2) Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces patrimoniales	18
• SE9 : Poursuite du protocole de suivi des oiseaux nicheurs par baguage (STOC capture - MNHN)	18
• SE11 : Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	22
IV - Concevoir et animer une stratégie de valorisation du marais, et favoriser l'appropriation de la RNR par la population locale	27
• PI3 : Développement d'un programme d'animation à destination du grand public et	
PI4 : Développement de projets éducatifs	27
• AD4 : Gestion administrative et financière de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR 2015-2020.....	29
• AD5 : Evaluation et renouvellement du plan de gestion	30
• PO1 : Surveillance du site.	32
C –Synthèse des actions 2021	34

D – Bilans financiers 2021	36
ANNEXE	38

Table des illustrations :

Figure 1: La réserve du marais de Taligny (Mars 2021, photo PNRLAT)	1
Figure 2: Euphorbes velues au printemps à Taligny (photo PNRLAT)	2
Figure 3: Le suivi des échelles limnimétriques permet d'avoir une vision très précise des effets des travaux sur l'hydraulique du marais (Photo PNR LAT)	6
Figure 4: Localisation des stations de suivis hydraulique du marais de Taligny	7
Figure 5: Opération de désensablement des radiers (photo PNR LAT)	8
Figure 6: Localisation des parcelles pâturées.....	10
Figure 7 : Développement marqué des magnocariçaies et grands héliophytes dans les zones les plus humides (photo PNRLAT)	13
Figure 8 : Premier cliché au piège photo d'une Loutre d'Europe en plein marquage (photo PNR LAT, mai 2021).....	16
Figure 9: Piège photo posé sur le marais, un système efficace pour les espèces discrètes (Photo PNR LAT).....	17
Figure 10:Localisation des stations de baguage dans la RNR du marais de Taligny en 2021, et détail du dispositif de capture sur les stations Gestion et Rozo (source : rapport de suivi 2021 STOC capture S. Courant).	19
Figure 11: Abondance relative des communautés d'oiseaux nicheurs dans l'échantillon de la station Gestion (source : rapport de suivi 2021 STOC capture S. Courant).....	20
Figure 12: Séance de baguage dans la roselière nord de Taligny (photo PNRLAT, mai 2021)	20
Figure 13: Rousserolle effarvate capturée et baguée à Taligny (photo PNR LAT)	21
Figure 14: Capture d'écran du post crée pour la pose de la 1 000ème bague sur le marais de Taligny (photo PNRLAT).....	22
Figure 15: Samole de Valérand (photo PNR LAT).....	23
Figure 16: Carte de répartition des nouvelles stations de flore patrimoniale relevée en 2021.	24
Figure 17: Station de Jonc des chaisiers glauque localisée en vue du broyage de fin de saison (photo PNR LAT).....	25
Figure 18: A gauche ; Station de Jonc des chaisiers glauque détruite par les ragondins – A droite ; tiges de <i>S. tabernaemontani</i> consommée (Photos PNR LAT)	25
Figure 19: Chantier bénévole de restauration de la clôture végétale autour d'une mare (Photo PNRLAT, Octobre 2021)	28
Figure 20: Passerelle créée pour franchir le fossé central (photo PNR LAT)	29
Figure 21: Page de garde du nouveau plan de gestion 2022-2033	31
Figure 22: Dégâts sur culture de maïs dues aux sangliers en bordure de la réserve - septembre 2021 (Photo PNR LAT).....	33

Contexte de la Réserve naturelle régionale du Marais de Taligny

Le marais de Taligny se situe dans le sud-ouest de la Touraine au cœur du pays de Rabelais sur la commune de La Roche-Clermault (37), à environ 10 km au sud-ouest de Chinon. Ce marais constitue la partie aval du bassin versant du Négron, dernier affluent en rive gauche de la Vienne.

Les différents diagnostics réalisés sur ce territoire à la richesse patrimoniale exceptionnelle ont incité au classement de ce site en Réserve naturelle régionale (RNR). Cette création, comprenant initialement 19,7 hectares et dont découle un plan de gestion de 6 ans (2015 – 2020), a été délibérée par la commission permanente du Conseil régional le 14 février 2014, après avis favorable du Conseil scientifique régional de protection de la nature (CSRPN) du 28 janvier 2014.

En parallèle du premier projet de classement en RNR, le marais de Taligny a été inscrit au schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire le 21 septembre 2012. Cette désignation concerne un périmètre élargi englobant 85 hectares de fond de vallée, dont les 19,7 hectares de la réserve créée en 2014. Elle s'accompagne d'un plan de gestion, décrivant les différentes actions à mener pour la période 2016 – 2020.

Ces deux plans de gestion ont été menés conjointement de manière à atteindre des objectifs communs de préservation, de restauration et de valorisation sur les différents zonages, tout en mutualisant les moyens humains et financiers.

Entre 2020 et 2021, une évaluation finale de ces 6 années de gestion de la réserve a été réalisée ainsi que la rédaction d'un nouveau plan de gestion sur 12 ans (2022-2033), intégrant une extension de la réserve de 15 hectares, située au nord du périmètre initial.



Figure 1: La réserve du marais de Taligny (Mars 2021, photo PNRLAT)

Introduction et contexte de l'année 2021

L'évaluation annuelle du plan de gestion est l'occasion de faire le bilan détaillé des opérations de l'année écoulée afin de préciser le plan de travail de l'année suivante. L'évaluation précise l'état d'avancement des opérations (non réalisées, en cours ou réalisées) en expliquant les raisons du retard ou du report, de l'écart entre les coûts prévus et réels, les résultats du suivi d'efficacité (succès ou échec de l'opération). Elle permet d'évaluer la qualité des opérations au regard des objectifs fixés à court, moyen ou long terme, dans le plan de gestion de la réserve. Enfin, ce bilan permet également de justifier certaines modifications ou actions supplémentaires à prévoir.

A l'image de 2020, l'année 2021 aura signé un tournant dans la gestion et la préservation du marais de Taligny.

Ainsi, les travaux de réflexion autour du renouvellement du plan de gestion et de l'extension du périmètre de la réserve ont été poursuivis entre les collectivités propriétaires et gestionnaires, les acteurs et usagers du site. Chaque étape a été discutée, concertée et validée successivement par toutes les instances permettant ainsi, en ce début d'année 2022, de proposer au conseil régional un nouveau périmètre de réserve élargi de plus de 15 ha avec un plan de gestion ambitieux sur 12 années. Ce dernier aura à cœur d'assurer une gestion et une préservation du site, mais également un projet d'ouverture permettant aux différents publics de découvrir ce site sans l'impacter.

En parallèle, les travaux de suivis de la biodiversité, de l'hydraulique et de gestion des milieux ont été menés afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans cette période « d'entre deux » plans de gestion. Et cette année ne manqua pas son lot de satisfaction avec la découverte de la présence de la Loutre d'Europe, le baguage du 1 000ème oiseau ou la découverte de nouvelles espèces protégées, prouvant ainsi la vigueur du site à retrouver des fonctions d'accueil de la biodiversité qui avaient été érodées ces dernières décennies.



Figure 2: *Euphorbes velues* au printemps à Taligny (photo PNRLAT)

A - Rappel des opérations et objectifs définis dans le plan de gestion pour 2021

L'année 2021 est la septième année de gestion de la RNR et de l'ENS du « Marais de Taligny » depuis sa création en 2014.

Située entre 2 plans de gestion, l'année 2021 est une année charnière pendant laquelle une partie des actions du précédent plan de gestion (2016-2020) sont renouvelées en attendant la validation du nouveau document de gestion qui sera mis en œuvre pour la période 2022-2033.

Pour rappel, la mise en œuvre des actions de gestion a été confiée à 2 cogestionnaires :

- **La Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire**, pour les actions de « *restauration, d'entretien et de valorisation touristique. Cette prise en charge se caractérise par la maîtrise d'ouvrage des actions préalables (autorisations administratives, études techniques préalables des projets) et l'exécution des actions. La Communauté de communes portera également les actions liées à l'animation administrative de la RNR, à la mise en œuvre des actions pédagogiques, à la communication et à la surveillance du site* ».
- **Le PNR Loire-Anjou-Touraine**, pour les « *missions d'études et de suivis naturalistes du site, des aspects scientifiques, de l'évaluation annuelle et de l'organisation des comités scientifiques et consultatifs de la RNR, il assistera également la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire à la mise en œuvre des actions qui lui sont dévolues en tant qu'assistant au maître d'ouvrage* ».

Une convention entre la région Centre-Val de Loire, la CC Chinon, Vienne et Loire et le PNR LAT a été signée pour définir les modalités de gestion de la RNR le 3 février 2015 et ce pour une durée de 6 ans.

Depuis 2018, le Syndicat de Bassin du Négron et du Saint-Mexme (SBNM) s'est vu transférer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) par la CC CVL et la Communauté de Commune du Pays Loudunais (CC PL), pour la Vienne aval et ses affluents. De ce fait, tous les travaux liés à l'hydraulique sur le marais de Taligny sont maintenant suivis et mis en œuvre par le SBNM qui devient ainsi un nouvel intervenant sur la réserve.

Les opérations prévues pour l'année 2021 et validées par le comité consultatif du 5 mars 2021 sont :

Opérations annuelles initialement prévues pour 2021	Code PdG 2016-2020
Pose d'une passerelle piétonne	TU11
Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin	TE1
Entretien des infrastructures, sentiers et clôtures	TE4
Suivi hydraulique du marais de Taligny	SE2/ENS16
Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (pâturage) sur la flore	SE3
Suivi des espèces exotiques invasives	SE4
Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	SE7
Poursuite du protocole de suivi des oiseaux nicheurs par baguage (STOC) + création d'une station de baguage dans la roselière	SE9

Gestion administrative et financière de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR 2014-2019	AD4
Evaluation et renouvellement du plan de gestion	AD5
Panneau d'information à l'entrée de la RNR	PI1
Développement d'un programme d'animation à destination du grand public	PI3
Surveillance du site	PO1

B –Evaluation des opérations réalisées en 2021

I – Restauration du fonctionnement hydraulique du marais et des habitats paludicoles

1) Comprendre le fonctionnement hydrologique du marais et restaurer son inondabilité

- **SE2/ENS16 : Suivi des hauteurs d'eau**

Réalisation :

Maitrise d’ouvrage : PNR LAT et CC CVL

Prestataire : Terraqua SARL et Burgeap

Depuis 2014, l’opération était réalisée en régie par le technicien du PNR LAT avec un relevé mensuel effectué grâce au réseau de 10 piézomètres posés dans le cadre de l’action SE1 en 2014 et des 4 échelles limnimétriques.

Depuis juin 2018, l’action est complétée par l’intervention d’un bureau d’étude (Terraqua). Le prestataire a posé sur le site 6 sondes automatiques de relevés de niveau d’eau (3 dans des piézomètres et 3 sur des stations limnimétriques) pour avoir un suivi très fin des variations de niveaux.

L’ensemble des données collectées sont compilées avec celles stockées depuis 2013 (première étude hydraulique sur le site) et permettent d’avoir une analyse du fonctionnement hydraulique du site entre 2013 et 2019 réalisée par le prestataire.

En 2021, le bureau d’études BURGEAP a mis à jour le modèle hydraulique de Taligny en intégrant les aménagements réalisés afin de disposer de simulations hydrauliques aussi réalistes que possible.

Il est à noter que la CCCVL a prévu la réalisation d’un modèle hydraulique ou hydrogéologique en 2022-2023, à la fois sur le volet lit majeur et le volet transfert/autoépuration et que le SBNM a prévu des actions de restauration hydromorphologiques dans son Contrat Territorial 2021-2023 qui permettront de restaurer la continuité écologique sur toute la partie aval du Négron.

Temps consacré à l’opération (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	10 jrs	8.1 jrs
CC CVL	Non-estimé	4 jrs
Montant consacré à l’opération	Prévu	Réalisé
CC CVL - Burgeap	3 600 €	3 600 €

L’étude de suivi engagée par le PNR depuis 2018 a un double objectif :

- Permettre à la fois de dresser un état des lieux avant travaux (engagés en 2019) sur l’hydraulique du marais ;
- Définir des indicateurs qui permettront d’estimer les effets « post-travaux » sur le site.

Analyse :

Au cours de l'année 2021, il a ainsi été suivi :

- 10 piézomètres dont 3 par sonde automatique depuis juin 2018,
- 6 stations de suivis des écoulements de surface, dont 3 par sondes automatiques depuis juin 2018.

Depuis octobre 2020, le suivi « post-travaux » a été engagé et va se poursuivre sur 24 mois afin de mesurer l'effet des aménagements sur le marais et, si nécessaire, proposer des ajustements au besoin. Une livraison de l'étude est attendue au plus tard en janvier 2023.

Les stations de suivis limnimétriques permettent d'appréhender et suivre le fonctionnement du marais de Taligny post travaux, en prenant en compte la gestion de la ressource en eau et les différents usages du secteur. Ces suivis ont notamment permis de recalibrer le modèle hydraulique lors de sa mise à jour en 2021. Les niveaux d'eau au droit de l'échelle limnimétrique RNR sont désormais relevés une fois par semaine par la CCCVL, avec un appui du SBNM en cas de besoin.

Conclusion et préconisations :

Le réseau de suivi mis en place sur et autour du marais de Taligny constitue un outil essentiel pour mesurer les effets des travaux de restauration hydrauliques réalisés entre 2019 et 2020.

Ce réseau est complémentaire avec les autres points de suivis mis en place par la CC CVL et le SBNM et permettra ainsi de modéliser à l'échelle du bassin versant le fonctionnement hydraulique du Négron et du marais de Taligny. Ces suivis permettent d'accumuler de la connaissance sur le fonctionnement hydraulique et hydrogéologique du Négron et du marais de Taligny.



Figure 3: Le suivi des échelles limnimétriques permet d'avoir une vision très précise des effets des travaux sur l'hydraulique du marais (Photo PNR LAT)

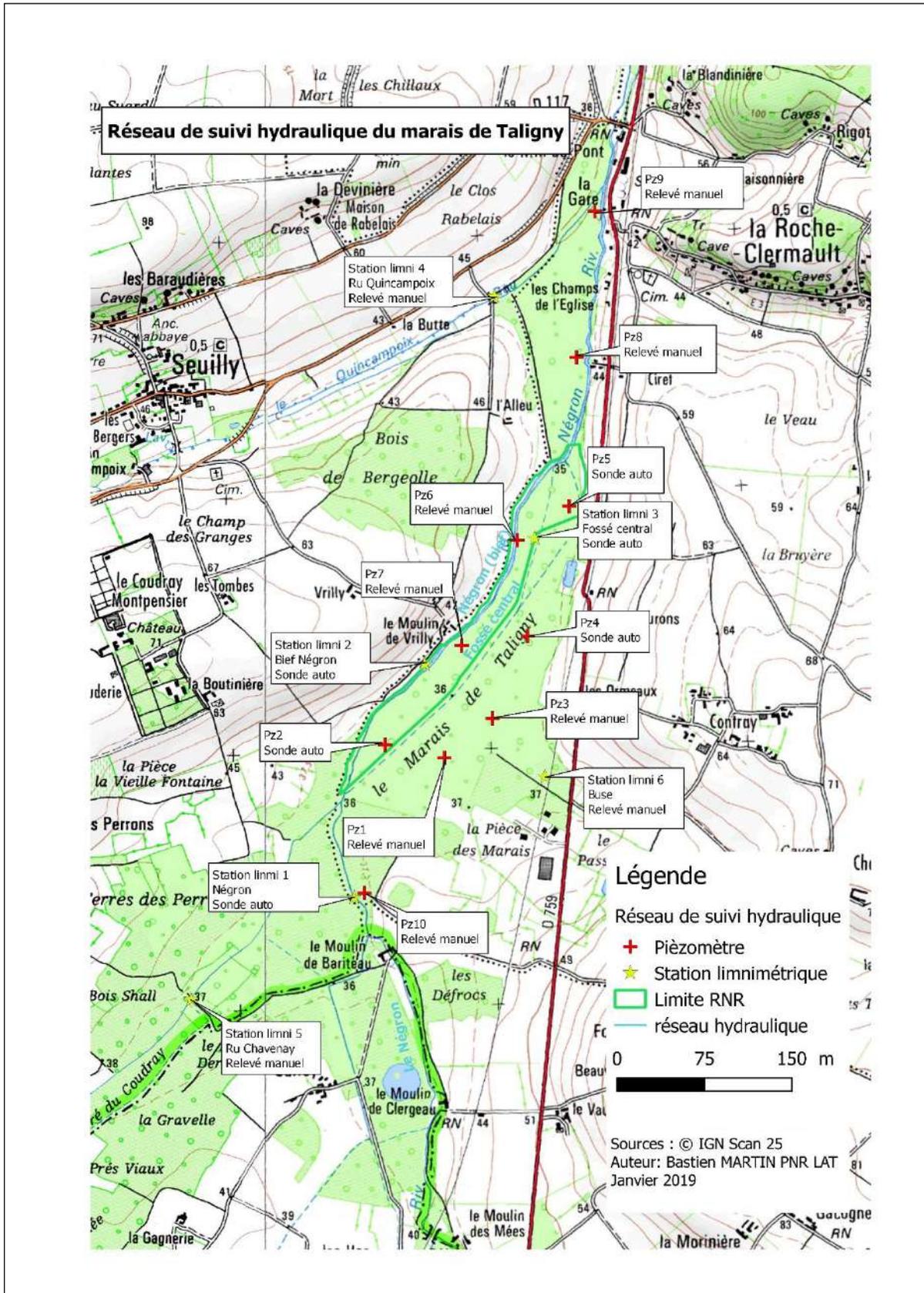


Figure 4: Localisation des stations de suivis hydraulique du marais de Taligny

- **TU1 : Travaux hydraulique sur le fossé central**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : SBNM

Prestataire : CC CVL

A la suite des travaux de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau autour du marais de Taligny (Négron et fossé central) et en particulier avec la suppression de l'ouvrage de surverse en amont de la réserve, des quantités importantes de sédiments ont été mobilisés par le cours d'eau. Ces sédiments anciennement bloqués par l'ouvrage de surverse, ont pu descendre le cours d'eau avec la suppression de l'ouvrage. Mais une partie des matériaux sableux se sont déposés en aval direct de l'ancienne surverse, sur les radiers créés en 2020 à l'entrée du fossé central, colmatant complètement sous une couche de 20 à 30 cm les empièvements déposés l'année passée.

Le SBNM a donc demandé une autorisation auprès de la DDT 37 pour réaliser une évacuation mécanique des sédiments accumulés. Les travaux ont été réalisés en octobre sur quelques jours avec l'aide des services techniques de la CC CVL et la conduite de chantier assurée également en partie par le SBNM.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
SBNM	1 jrs	5 jrs
CC CVL	Non estimé	8.5 jrs
PNR LAT	Non prévu	0.7 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
SBNM	/	1 287.45 €

Analyse :

Les travaux ont été réalisés avec une mini-pelle légère et ont consistés à uniquement retirer les matériaux sableux accumulés sur les radiers sans toucher aux berges et à la végétation rivulaire (hélrophytes et ripisylve), ni modifier les profils de berges. Cette intervention douce a permis de rouvrir 285 ml de cours d'eau et de diminuer le risque d'inondation du fossé amont qui relie la zone industrielle de la pièce des Marais.

De même, les embâcles obstruant le cours d'eau ont été retirés.

Ce sont environ 32 m3 de sédiments de type sable qui ont été transportés par un tracteur muni d'une benne pour être réutilisés dans le cadre de la restauration morphologique du Comprigny (travaux réalisés octobre 2021) et du Quincampoix à Seully et la Roche-Clermault (prévue en 2022).



Figure 5: Opération de désensablement des radiers (photo PNR LAT)

Conclusion et préconisations :

Cette opération pourra potentiellement être renouvelée dans les prochaines années sur différents secteurs du réseau hydraulique du marais de Taligny. En effet, la réouverture des cours d'eau à la suite des travaux de 2019-2020 entraîne une reprise des flux sédimentaires et une remobilisation d'un stock important qui était accumulé depuis des décennies en amont du marais. Il est ainsi prévu dans le futur plan de gestion de 2022-2033 la possibilité d'intervenir ponctuellement pour évacuer des accumulations et éviter ainsi une remontée artificielle du niveau d'eau des cours d'eau, ce qui pourrait avoir un impact sur les usages environnants du marais (populiculture en particulier).

II – Assurer la gestion durable d'une mosaïque d'habitats à l'échelle du marais

1) Définir et évaluer des pratiques de gestion favorables aux habitats et aux espèces sensibles

- **TE1 : Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : CC CVL

Partenariat : GAEC Turquois

La mise en œuvre de l'action est réalisée par le conventionnement avec un agriculteur de la commune voisine de Marçay (37).

Une convention de mise à disposition gratuite des parcelles a été signée pour la période 2017 à 2020 avec le GAEC TURQUOIS et renouvelable par tacite reconduction de 1 an.

Cette convention définit les modalités de mise en pâturage du site de Taligny en respect des recommandations de la fiche action TE1.

Ainsi, sont prévus notamment :

- La mise en place d'un pâturage extensif, limité à 20 génisses (maximum instantané) ;
- Une mise en pâture à partir du 15 avril pendant 45 jours maximum pour la parcelle 1 (rive droite du fossé central) et à partir du 15 juin au plus tard et pendant 60 jours maximum pour la parcelle 2 (rive gauche du fossé central) ;
- Pas de fertilisation ;
- Pas d'intrants et produits phytosanitaires ;
- Broyage des refus réalisé par la CC CVL en fin de saison (Septembre).

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
PNR LAT	1 jrs	1.3 jrs
CC CVL	Non prévu	0.5 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
CC CVL – broyages en régie	/	59.70 €

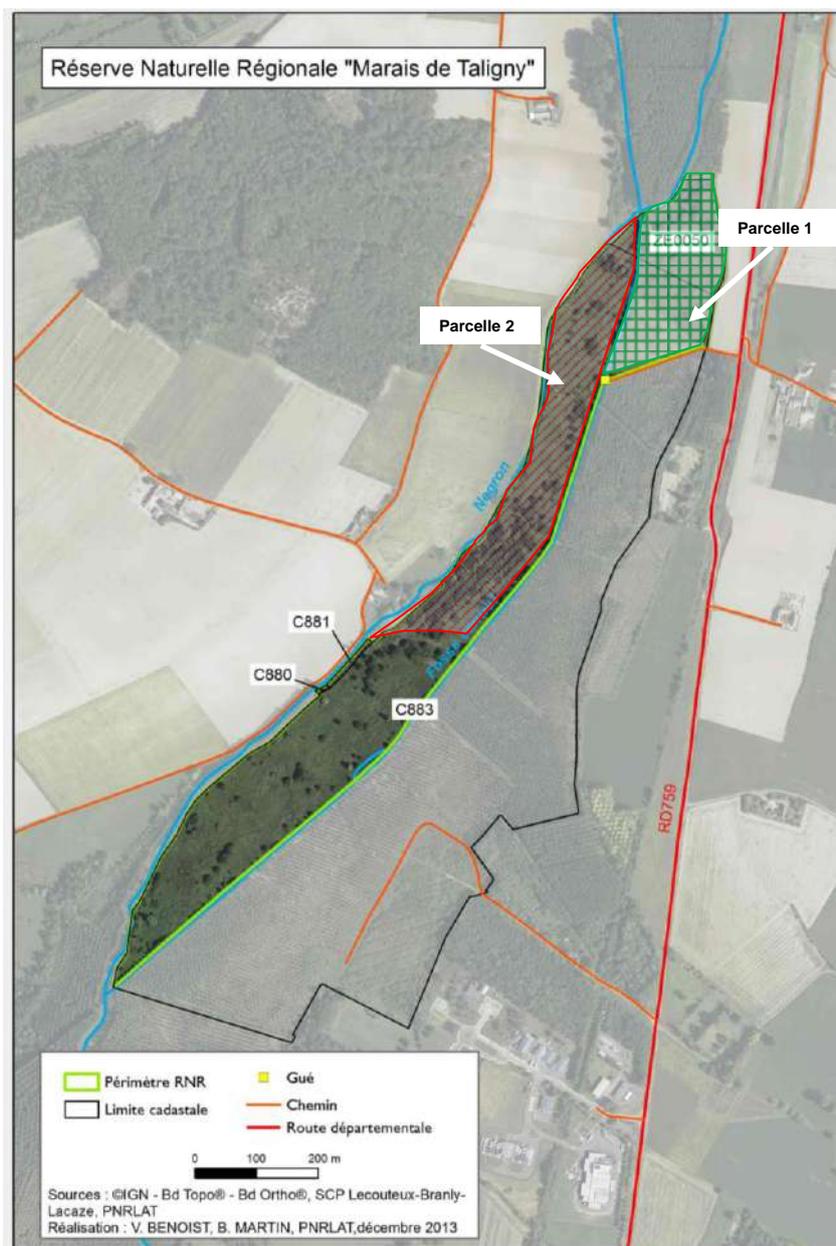


Figure 6: Localisation des parcelles pâturées

Analyse :

Le 24 mai 2021, 11 génisses ont été mises à l'herbe sur la parcelle 1 et y sont restées jusqu'au 7 juillet, date à laquelle elles ont été basculées sur la parcelle 2 avec 10 autres génisses. En tout, 21 génisses ont ainsi pâturées la parcelle 2 jusqu'au 2 septembre et du 2 au 21 septembre les 21 génisses ont pâturées simultanément les 2 parcelles jusqu'à leur retrait complet le 21 septembre.

Au final, 11 génisses ont pâturées la parcelle 1 pendant 1 mois et ½ (44 jours), puis 21 génisses la parcelle 2 pendant presque 2 mois (57 jours) et enfin les 2 parcelles pendant 19 jours.

Le chargement global a ainsi été de 0.21 UGB/ha/an sur la 1^{ère} parcelle et est passé à 0.29 UGB/ha/an sur la seconde parcelle.

Le pâturage a ainsi été mis en place pendant presque 4 mois et a respecté dans l'ensemble les charges tolérées (maximum de 0.5 UGB/ha) et les durées de mises à l'herbe par parcelle. Seule la

fin de pâturage courant septembre a débordée sur la durée mais étant répartis sur les 2 parcelles, la pression des bovins a été efficace sur les graminées, évitant la fermeture des milieux par la baldingère ou le roseau. Néanmoins, les relevés effectués sur la flore (voir action SE3) ont révélé localement un surpâturage et un piétinement d'habitats dus à une présence peut-être trop forte des génisses sur les mêmes secteurs. Cet impact sera à surveiller sur les prochaines années pour éviter une dégradation des milieux.

Le développement des Cirses (en particulier *Cirsium arvense* et *Cirsium vulgare*) qui nécessitent une intervention par broyage tous les ans depuis 2016 n'a pas été nécessaire cette année car la majorité des zones ne présentaient plus aucun pied de chardons. Ce qui confirme la tendance à la diminution de ces espèces observées en 2020 et qui est sûrement dû à la réhumidification du marais.

Enfin, comme tous les ans, un broyage des regains a été effectué fin septembre/début octobre sur l'ensemble des pâtures et permet, entre autres, d'éviter l'implantation de ligneux ou l'expansion des ronciers en bordure des pâtures.

Conclusion et préconisations :

Le pâturage 2021 s'est mis en place dans de bonnes conditions, malgré une pluviométrie importante en 2021 les génisses ont pu pâturer correctement le site. Cette gestion permet de maintenir les parcelles ouvertes et une diversité floristique importante qui souffrirait, sinon, de la concurrence des grandes graminées (roseau et baldingère en particulier). Il est néanmoins important de surveiller la charge instantanée des bovins mis à l'herbe et leur temps de présence, au risque de voir la diversité floristique et la qualité des milieux souffrir d'une trop forte pression. Exercice délicat qui doit allier un objectif de pression à mener sur les grandes graminées (roseaux, baldingère) sans impacter les espèces plus sensibles et rares (Euphorbes velues, Œnanthe de Lachenal, Pigamont jaune, Jonc des chaisier glauques, etc...).

Conformément aux préconisations du nouveau plan de gestion en cours de validation, un nouveau conventionnement serait à prévoir avec l'exploitant afin de définir des dates et des conditions de pâturages qui sont compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et de la faune/flore de la réserve, de façon à pouvoir les ajuster annuellement. Ainsi, selon les conditions annuelles d'humidité du marais et d'état de la végétation, il serait judicieux d'adapter la pression de pâturage et sa durée pour éviter tout sur/sous-pâturage sur le site.

- **TE4 : Entretien des infrastructures, sentiers et clôtures**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : CC CVL

Prestataire : Entr'aide & Solidarités – association d'insertion

Pour 2021, la CCCVL a missionné l'Entr'aide Ouvrière pour le débroussaillage de ronciers ainsi que la commande de piquets en vue de la consolidation de la clôture en place afin d'éviter la divagation des génisses ainsi que la protection de certaines mares. Les travaux de clôtures seront réalisés 1er trimestre 2022 par ce même prestataire en attendant la réfection complète du parc de clôtures de Taligny qui se fera dans le même temps que le projet de valorisation du patrimoine.

Cette action comprend également les opérations réalisées en régie par les services techniques de la CC CVL dont les opérations de broyages.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	5 jrs	5 jrs
PNR LAT	1 jrs	0 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
Entr'aide & Solidarité - Clôtures, portes herbagères et débroussaillage	3 660.73€ TTC	2 820 € TTC

Analyse :

Le débroussaillage des ronciers permet de limiter la fermeture des parcelles pâturées tandis que la consolidation de la clôture en place se présente comme une solution temporaire contre la divagation des génisses dans l'attente de la réfection complète du parc de clôtures. Le girobroyage effectué se présente comme un complément au pâturage en cas de besoin.

Conclusion et préconisations :

La remise en état du parc de clôture vieillissant, qui date de 2000-2001 est une nécessité afin d'assurer le pâturage de la réserve. Malheureusement, malgré des interventions régulières par tronçons, c'est pratiquement l'intégralité des 2 kms de clôtures qu'il va falloir réviser, voir remplacer complètement (piquets de châtaigner hors d'usage).

Aussi, une action de restauration complète du parc de clôture est prévue dans le nouveau plan de gestion, en adéquation avec la valorisation du patrimoine.

- **SE3 : Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : CPIE Touraine-Val de Loire

Cette action a été confiée en prestation au CPIE TVDL qui a rédigé un rapport de suivi :

- « *Suivis naturalistes de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Taligny - 2021* ».

Celui-ci a donc réalisé les suivis selon le cahier des charges et la fiche-action correspondante (SE3). Il s'agit d'un des suivis les plus anciens, effectué sur le site tous les ans depuis 2015.

Les relevés ont été effectués le 12 et 23 août 2021 par le suivi des 15 quadrats de flore.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jrs	0.5 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT	2 160 € TTC	2 160 € TTC

Analyse :

Ce suivi a pour objectif de montrer l'évolution des cortèges végétaux, afin de quantifier l'impact des pratiques de gestion sur le milieu. Ce suivi réalisé tous les ans permet d'adapter les méthodes de gestion sur le marais, ces dernières étant orientées en fonction des habitats que l'on cherche à préserver.

Contrairement à 2020 qui avait été marqué par l'impact des travaux et qui avait entraîné des inondations sur certaines zones, l'année 2021 a vu des niveaux plus stables et plus bas malgré une saison humide avec des cumuls de pluviométrie au-dessus de la moyenne.

Néanmoins les relevés effectués confirment l'évolution constatée en 2020 de la végétation avec une dominance de la classe « *Phragmito-australis – magnocaricetea elatae* », c'est-à-dire une présence marquée des habitats de roselières à grand roseaux, de phalaridaies, d'iridaies et de magnocariçaies qui sont des habitats très hygrophiles, voire hydrophiles. Les faciès de friches et dit « rudéralisés » sont en régressions sur les bords de la réserve, dans les parties hautes.

La pression de pâturage reste cependant à surveiller, car des secteurs de magnocariçaie se sont vus fortement piétinés, trace d'une présence parfois trop forte des bovins.

L'analyse interannuelle confirme ainsi l'évolution positive de la végétation du marais, même sur les zones au sud de la réserve où les carrés de suivis phytosociologique permettent de mettre en avant un renforcement de la roselière au détriment des friches vivaces.



Figure 7 : Développement marqué des magnocariçaies et grands héliophytes dans les zones les plus humides (photo PNRLAT)

Conclusion et préconisations :

Le suivi réalisé en 2021 a permis de confirmer l'évolution positive des habitats palustres sur la réserve suite aux travaux de restauration hydromorphologiques réalisés entre 2019 et 2020. En effet, un an après l'apparition de ces nouvelles conditions hydrométriques, la végétation a commencée à s'adapter durablement, en particulier sur les zones proches du fossé central notamment avec une zone qui reste en eau toute l'année.

Au final, le *Phragmiton* (roselière) ou des végétations associées, restent dominant sur la réserve.

Néanmoins, la gestion par pâturage devra être affinée afin de mieux tenir compte des enjeux flore et habitats du site.

Cette gestion nécessitera ainsi :

- La révision du parc de clôtures des bovins,
- La définition des conditions de chargements et les dates de mises à l'herbe qui devront être réadaptées selon les conditions annuelles,
- L'accès au point d'eau devra être réfléchi pour éviter le sur-piétinement et interdire l'accès direct aux cours d'eau,

Une concertation préalable à la mise à l’herbe des animaux doit donc être faite de façon conjointe avec les gestionnaires et l’exploitant afin d’adapter le chargement et la durée de pâturage pour éviter une dégradation de la flore et des habitats.

2) Lutter contre le développement d’espèces envahissantes

- **SE4 : Suivi des espèces exotiques envahissantes**

Réalisation :

Maîtrise d’ouvrage : PNR LAT

L’action doit permettre d’assurer une veille sur les espèces exotiques envahissantes et déclencher au besoin une lutte préventive pour éviter leur développement.

Elle fait partie des suivis qui se font à l’occasion d’autres visites de terrain (suivi flore, suivi des niveaux d’eau etc..) et n’a pas fait l’objet de prospections spécifiques.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jrs	0 jrs

Analyse :

Pour la flore, aucune nouvelle espèce exotique invasive n’a été recensée en 2021.

Pour la faune, aucune nouvelle n’a également été recensée en 2021. Une prudence sera à avoir dans les prochaines années avec la situation du Xénope lisse qui progresse dans le département de la Vienne, notamment avec la découverte de nouveau foyer de présence de l’espèce sur la commune de Roiffé (86), à une dizaine de kilomètres du marais.

Enfin, la présence de ragondins (*Myocastor coypus*) reste forte sur le marais et constatée de façon régulière par la présence d’individus adultes, de traces (coulées, fèces, ...) et les très nombreuses observations par pièges photographiques (plusieurs dizaines de clichés par sessions). Des dégâts ont été observés sur des stations de Jonc des chaisiers glauque (voir détail sur l’action SE11) liés à une consommation de cette flore patrimoniale par les ragondins ; ce qui pose un vrai problème d’impact de faune exotique sur la conservation de la flore patrimoniale du marais.

Récemment, un contact a été pris avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour mettre en place une opération de piégeage avec un bénévole local sur le site. Cette opération pourrait se mettre en place en 2022.

Conclusion et préconisations :

Un suivi ponctuel par piégeage à la nasse pourra être envisagé prochainement sur les mares de la RNR pour surveiller la progression du Xénope lisse.

La mise en œuvre d’un partenariat avec la FREDON et un piégeur local pour disposer des cages-pièges et limiter le nombre de ragondins sur le site serait une opération intéressante à mener en 2022. Une consultation du comité de pilotage sera à prévoir pour autoriser le bénévole à intervenir et définir les conditions d’intervention (dates, moyens et disposition des cages).

III – Améliorer les connaissances sur la diversité biologique du marais

Pour toutes les actions de suivis naturalistes ou d'études, celles-ci bénéficient de rapports détaillés des protocoles, prospections, analyses et conclusions répartis en 2 documents distincts :

- « *Suivis naturalistes de la RNR et de l'ENS du marais de Taligny – 2021* » réalisé par le CPIE TVDL pour l'action SE3 ;
- « *Suivi des oiseaux nicheurs par baguage – Programme STOC-captures (MNHN) – Action SE9 - Saison 2021* » par Sylvain Courant, naturaliste.

1) Développer les connaissances sur la diversité patrimoniale de groupes taxonomiques non prospectés sur le marais

- **SE7 : Veille patrimoniale et inventaire complémentaire**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

L'objectif de l'action est de favoriser la collecte de données complémentaires sur le marais de Taligny et ainsi développer les connaissances sur la diversité patrimoniale du marais et sur des groupes taxonomiques rares ou peu étudiés (bryophytes, champignons, gastéropodes...).

Cette action est mise en œuvre au travers des différentes visites de terrain nécessaires pour les autres suivis ou par l'organisation de sorties naturalistes plus spécialement dédiées à des groupes taxonomiques.

Les observations sont saisies sur la base de données Sterne 2.0 (<http://www.sterne2.com/>), qui permet la saisie de toutes les espèces faune et flore qui peuvent être contactées sur la RNR ou autour.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	3 jrs	2.6 jrs

Analyse :

L'année 2021 n'a pas fait l'objet d'une pression d'observation forte sur le marais, à l'inverse de 2020, mais le suivi par photo piégeage et l'enregistrement de toutes nouvelles espèces (ou espèces remarquables) s'est poursuivi durant l'année au cours des différentes visites de site ou en parallèle d'autre suivi.

Ainsi, il a été saisi sur la base de données naturaliste STERNE 2.0, 390 données naturalistes en 2021 dont 7 taxons constituent des nouvelles espèces recensées sur Taligny et 5 des espèces non-revues depuis 10 ans ou plus.

Les nouvelles espèces sont :

- Le Canard souchet (*Anas clypeata*), observé le 09/06/2021 par S. COURANT ;
- Le Tarin des Aulnes (*Carduelis spinus*) observé le 25/10/2021 par B. MARTIN ;
- L'Élanion blanc (*Elanus caerulus*) le 25/11/2021 par M. PRIOUL,
- Le Milan noir (*Milvus migrans*) le 20/05/2021 par B. MARTIN ;
- Le Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) le 30/06/2021 par B. MARTIN ;
- La Tordeuse du fraisier (*Celypha lacunana*) le 12/07/2021 par S. COURANT ;
- *Chalara fraxinea* le 24/08/2021, par B. MARTIN

La découverte de ***Chalara fraxinea***, connu sous le nom de Chalarose du frêne a été confirmée par les services de la DDT 37. Ce champignon pathogène d'origine asiatique se développe dans l'Europe depuis 15 ans et progresse en France de l'Est vers l'Ouest. Il entraîne potentiellement une mortalité importante en infectant progressivement tous les Frênes locaux (*F. excelsior*, *F. angustifolia*, ...) à divers degrés. Son arrivé sur la RNR de Taligny n'est donc pas surprenant et sera à surveiller de près afin d'estimer l'état d'avancement de ce pathogène et son impact sur les peuplements de Frênes de la réserve qui font partie des espèces dominantes de la strate arborée.

Concernant les observations d'avifaune, les nouvelles espèces sont souvent des observations de passages ponctuels d'individus lors de périodes migratoires (cas de l'Elanion blanc et du Tarin des Aulnes) ou de passage sur le site pour s'alimenter (Tadorne de Belon ou Milan noir). Leur présence est donc très souvent limitée à quelques jours mais permet quand même de relever l'intérêt du site comme site de repos ou de nourrissage pour un nombre toujours plus important d'espèces migratrices.

Parmi les espèces revues, les photo-pièges ont permis de révéler la présence régulière de la **Loutre d'Europe**. En effet, hormis une seule et unique photo prise par photo-piégeage en 2016, quasiment aucunes traces d'activité de cette espèce n'avaient été vues depuis cette date. En mai 2021, S. COURANT observe des épreintes récentes de Loutre le long du Négron. Un piège photo est placé sur une seconde station de dépose d'épreintes (possible « borne territoriale) sur une souche en bordure du fossé central au cœur de la réserve. Le piège-photo a permis dès les premier jours la prise d'un cliché d'une Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) adulte, en pleine séance de dépose d'épreinte (bornage).



Figure 8 : Premier cliché au piège photo d'une Loutre d'Europe en plein marquage (photo PNR LAT, mai 2021)

Par la suite, le photo-piégeage a permis de révéler le passage régulier de la Loutre sur cette borne à raison d'un passage toutes les semaines à minima. Puis, à partir d'août 2021, les clichés ont été plus nombreux et ont permis de déterminer la présence d'un second individu, plus corpulent, possiblement un mâle. En tout, 27 clichés ont été pris entre mai et octobre 2021 ce qui permet de déduire que le site de la réserve est largement fréquenté comme territoire de chasse par la Loutre d'Europe. Il est difficile (voire impossible) de savoir si le premier individu gîte sur le site ou vient de plus loin, car le territoire d'une Loutre peut s'établir entre 5 et 20 km de cours d'eau en moyenne et les gîtes (appelés « catiches ») sont très difficiles à identifier (ROSSOUX et LEMARCHAND, 2019). De même, la présence d'un second individu peut être un mâle qui sera présent sur le territoire de la femelle uniquement le temps de la reproduction (qui peut avoir lieu toute l'année), ou simplement un second individu de sexe indéterminé dont les territoires se chevauchent avec le premier sur le marais de Taligny. En tout état de cause, cette découverte met en avant la valeur écologique du site et sa capacité à fournir une ressource alimentaire pour cette espèce.



Le suivi fait par photo-piégeage depuis 5 ans environ, permet de mettre en avant la coïncidence de retour de cette espèce avec les effets des travaux de restauration du marais réalisés en 2020. En effet, l'amélioration des habitats palustres de la réserve et la réouverture des cours d'eau favorisant les migrations piscicoles sont autant d'éléments favorables pour le retour de la Loutre d'Europe.

Figure 9: Piège-photo posé sur le marais, un système efficace pour les espèces discrètes (Photo PNR LAT)

Conclusion et préconisations :

Bien qu'ayant subie une pression d'observation moins forte que ces dernières années la veille écologique permet toujours d'assurer une actualisation de la liste d'espèce. Complétée par un suivi par piégeage photographique cette action permet de mettre en avant des espèces nouvelles ou non observées depuis longtemps et d'en prendre compte pour la gestion du site. Cette action devra être poursuivie et complétée par des sorties thématiques prévues sur le site dans le cadre du futur plan de gestion 2022-2033 en préparation.

2) Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces patrimoniales

- **SE9 : Poursuite du protocole de suivi des oiseaux nicheurs par baguage (STOC capture - MNHN)**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : Sylvain COURANT – Naturaliste indépendant.

C'est le suivi le plus ancien réalisé sur le site. La station STOC-capture est composée de 9 filets qui sont placés dans le marais tous les printemps depuis 2013.

Les 3 sessions de captures ont été réalisées les matinées du 20 mai, 10 juin et 12 juillet conformément aux préconisations émises dans le plan d'action 2015-2020 de la RNR. Ces dates restent identiques d'une année sur l'autre, dans la limite de conditions météorologiques satisfaisantes (pas de pluie, pas de vent). Cette station historique prend depuis cette année 2021, l'appellation de « STOC-gestion ». En effet, à la suite des importants travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau de la RNR, les effets sur des modifications des habitats (devenus plus humides) peuvent influencer les cortèges des passereaux du site. La station de STOC-gestion permettra ainsi de mesurer ces effets.

L'année 2021 est également marquée par la création d'une nouvelle station STOC supplémentaire dans la zone de roselière présente dans le périmètre d'extension de la réserve au nord de l'actuelle station.

Cette nouvelle station suit le protocole du « STOC-rozo » établi par le MNHN et est composée de 10 filets disposés en « X » au cœur de la roselière et vont permettre de suivre les passereaux nicheurs inféodés aux roselières, dont peu de données sont disponibles actuellement sur le site.

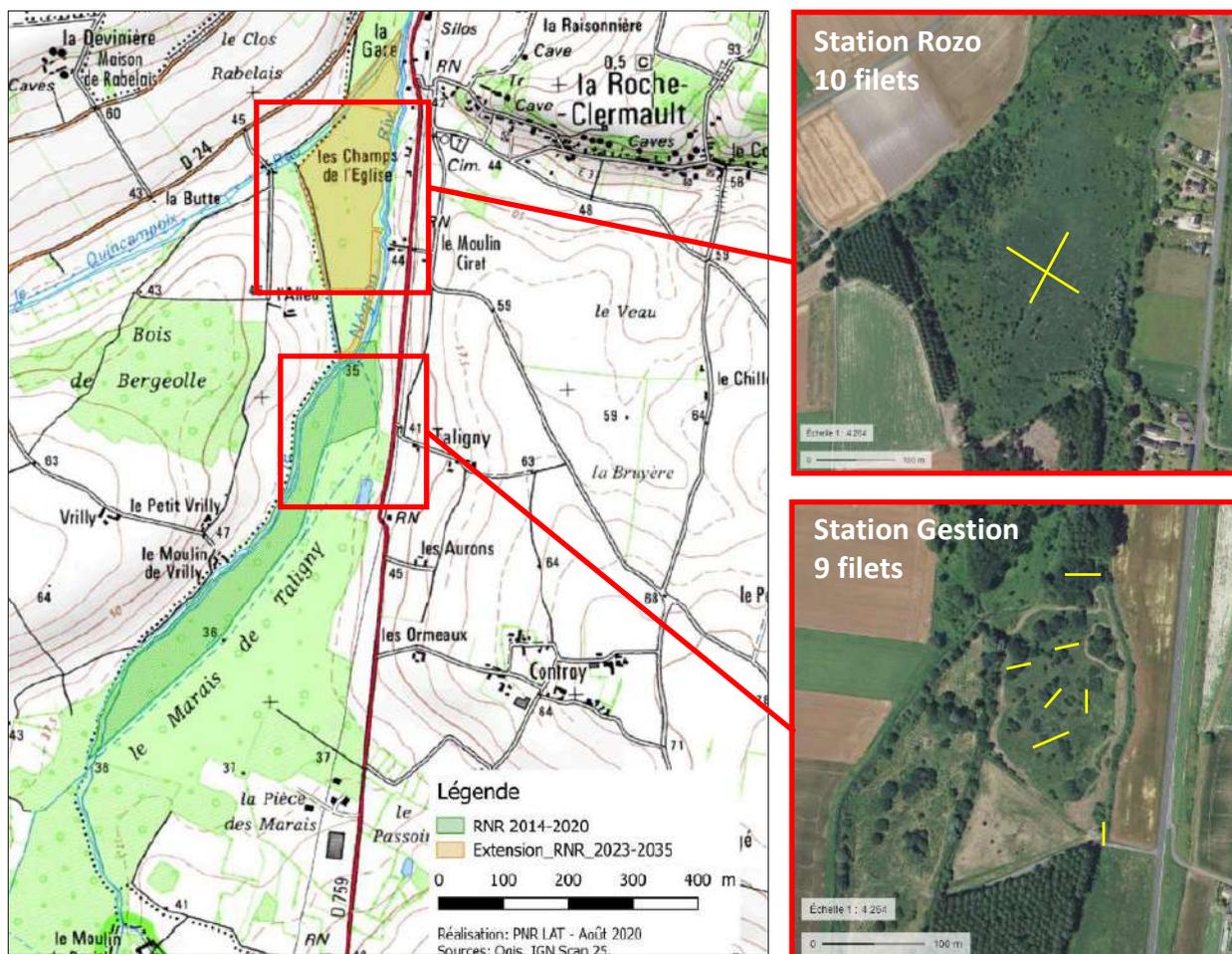


Figure 10 : Localisation des stations de baguage dans la RNR du marais de Taligny en 2021, et détail du dispositif de capture sur les stations Gestion et Rozo (source : rapport de suivi 2021 STOC capture S. Courant).

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	5 jrs	5.8 jrs
Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT	3 150 € TTC	3 150 € TTC

Analyse :

Pour la station de STOC-gestion 181 passereaux ont été capturés dont 156 ont été bagués. Il s'agit pour cette station de la meilleure année (à égalité avec 2017, 146 baguages et 35 contrôles) avec une hausse de 11% par rapport à 2020.

En tout, 23 espèces ont été capturées sur cette station, avec un cortège caractéristique des habitats semi-arbustifs et forestiers (Fauvettes, Pouillots, Rouges-gorges, ...) mais qui évolue depuis 2019 avec l'augmentation croissante d'espèces plus « paludicoles » (milieux humides) avec l'augmentation des captures de Rousserolles effarvattes et de Bouscarles de Cetti depuis 2 ans.

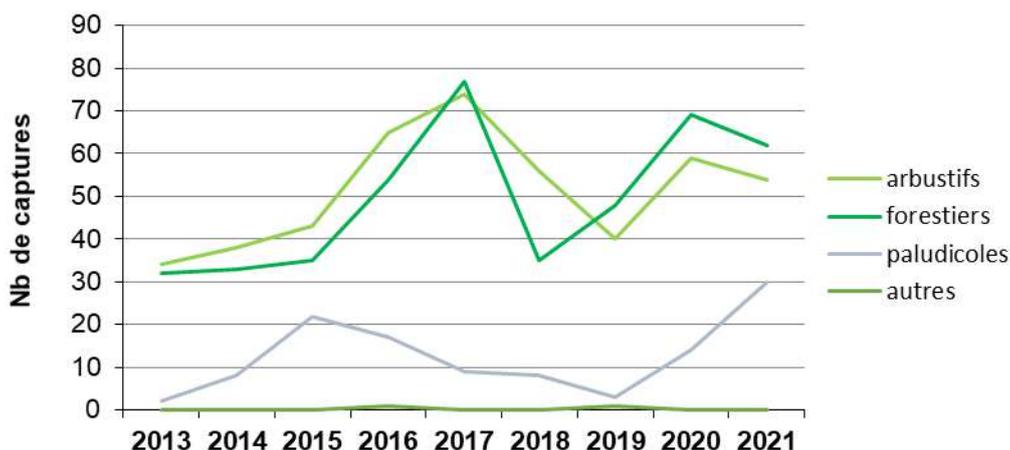


Figure 11: Abondance relative des communautés d'oiseaux nicheurs dans l'échantillon de la station Gestion (source : rapport de suivi 2021 STOC capture S. Courant).

Le suivi sur la station a également permis de mettre en avant un taux de reproduction avec la capture de juvéniles en augmentation en particulier pour la Fauvette à tête noire, la Fauvette grisette et surtout chez le Pouillot véloce et la Bouscarle de Cetti.

Le contrôle des bagues a permis de mettre en avant une fidélité au site avec notamment :

- Une Bouscarle de Cetti mâle baguée adulte en 2018 (nicheuse également en 2019 et 2020 sur la station).
- Deux Bouscarle de Cetti nées et baguées en 2020,
- Un Pouillot véloce, un Merle noir, une Fauvette à tête noire et une Fauvette grisette bagués adulte en 2020,

Enfin, on notera le contrôle fin mai d'une Rousserolle effarvate mâle porteur d'une bague belge : cet oiseau né en Belgique ou plus au nord, avait été bagué le 20/08/2019 à Zele, en Flandre Orientale, soit à 520 km de la RNR de Taligny. Cette information illustre donc également le fait qu'une fraction des nicheurs cantonnés sur la RNR fait appel à un recrutement d'individus non locaux. Il s'agit de la seconde mention d'un contrôle étranger réalisé sur Taligny après celle d'une Rousserolle effarvate porteuse d'une bague portugaise et contrôlée sur la RNR en 2018.

Pour la station de STOC-rozo, cette première saison de suivi a permis de fournir un état initial de la diversité et de l'abondance de passereaux sur la roselière importante de la zone nord. Sur les 3 sessions qui se sont déroulées le 12 mai, 15 juin et 15 juillet, 80 passereaux ont été capturés (72 baguages et 8 contrôles) dont le cortège est composé de 9 espèces largement dominées par la Rousserolle effarvate qui représente près de 75 % des captures, suivie par la Bouscarle de Cetti (8 captures), le Pouillot véloce (5 captures) et la mésange bleue (4 captures). On notera la capture d'une Cisticole des joncs et d'un Bruant des roseaux.

La forte présence de Rousserolle effarvate n'est pas surprenant dans les



Figure 12: Séance de baguage dans la roselière nord de Taligny (photo PNRLAT, mai 2021)

formations de Phragmites que constitue la roselière de Taligny. En effet, ce milieu constitue l'habitat de prédilection pour abriter l'espèce qui va venir s'y reproduire, réaliser son nid et s'y nourrir. L'analyse présentée dans le cadre de l'étude (voir rapport associé) permet d'estimer que les roselières du projet d'extension de la réserve peuvent recenser ainsi 15 à 20 mâles chanteurs par hectares de roselières, soit sur les 15 hectares de roselière de la RNR, un potentiel de 225 à 300 mâles chanteurs !



Figure 13: Rousserolle effarvate capturée et baguée à Taligny (photo PNR LAT)

Conclusion et préconisations :

Les informations fournies par l'analyse du STOC-gestion indiquent une augmentation du nombre d'individus reproducteurs sur la réserve ainsi qu'un bon succès de la reproduction en particulier pour les espèces de valeur patrimoniale (Bouscarle de Cetti notamment). On notera en particulier la dynamique favorable des espèces paludicoles qui semblent favorisées par les travaux de restauration des habitats humides. Il faudra attendre encore plusieurs années pour confirmer ces effets positifs sur les cortèges paludicoles mais il ressort déjà un effet net de l'apparition de nouveaux habitats (iridiaies, phalaridaies, ...) sur le retour d'espèces typiques de ces milieux et à forte valeur patrimoniale, ce qui constitue déjà une belle réussite de ce projet. Le maintien du pâturage permet également d'avoir une mosaïque d'habitats semi-ouverts propices à de nombreuses espèces nicheuses qui vont profiter des fourrés arbustifs. De fait, la conservation des îlots boisés arbustifs, qui ont été réduits récemment par l'enneigement partiel du site, sont à favoriser en dehors du bas-marais pour permettre aux espèces plus forestières de rester sur le site pour qu'elles effectuent leur nidification. Un rajeunissement des plus vieilles saulaies par recépage sélectif pourrait également être intéressant pour revitaliser ces îlots.

La station de STOC-rozo ne permet pas pour l'instant beaucoup d'interprétation de données, hormis celles présentées ci-avant, mais répond aux attentes quant à l'estimation de la capacité d'accueil d'avifaune nicheuse patrimoniale des roselières. Pour 2022, il est prévu de tester une seconde station-rozo sur la roselière sud de la réserve. Les données comparées entre la station STOC-rozo sud et nord permettront de définir une station définitive qui constituera par la suite la seule station en roselière, à ce jour, en région Centre-Val de Loire.

Enfin, on notera que la session de 2021 a permis de baguer le 1 000^{ème} oiseau de Taligny qui était une Bouscarle de Cetti, espèce que l'on retrouve plus souvent depuis la restauration du site et dont la valeur patrimoniale est forte. Ce fut l'occasion de communiquer sur ce sujet via les réseaux sociaux et de sensibiliser le public sur cette thématique.



Figure 14: Capture d'écran du post créé pour la pose de la 1 000ème bague sur le marais de Taligny (photo PNRLAT)

- **SE11 : Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

L'action consiste à suivre l'état de conservation des espèces patrimoniales et essentiellement les espèces floristiques jugées à haute valeur patrimoniale dans le diagnostic écologique de 2010.

Cette action est réalisée tous les ans depuis 2015 par une visite de terrain sur 2 journées sur l'ensemble des stations connues issues de la cartographie de 2010.

En 2021, il n'était pas prévu initialement de réaliser un suivi sur le site pendant cette année de transition entre les 2 plans de gestion.

Néanmoins, les différentes visites de sites ont pu permettre de relever de nouvelles stations de flore patrimoniales apparues durant l'année et que nous avons jugé nécessaire de relever sous la forme d'une cartographie.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	Non prévus	Non-estimé

Analyse :

Les observations faites en 2021 ont permis de relever des nouvelles stations sur 2 espèces de valeur patrimoniale :

- Le **Jonc des chaisiers glauque** (*Shoenoplectus tabernaemontani*), ce jonc protégé en région Centre Val de Loire et inscrit « en danger » (EN) sur la liste rouge régionale, constitue l'espèce floristique ayant la plus forte valeur patrimoniale sur la réserve. Il est connu sur le site de la RNR sur une station essentiellement au centre du bas marais où il se cantonne à quelques mètres carrés. En 2021, deux nouvelles stations de chacune un demi-mètre carré ont été découvertes dans deux carrés d'étrépage réalisés en 2019 pendant les travaux de restauration hydromorphologique. Ces carrés d'étrépages avaient été créés par décapement de 20 à 30 cm du sol sur environ 30 m² et répartis selon une étude de la banque de graines réalisée en 2015 dans le cadre d'un stage de niveau master (BARBEREAU L., Etude de la

banque de graines de la Réserve Naturelle Régionale du marais de Taligny, 2015) afin de permettre la réapparition d'espèces patrimoniales rares ou disparues. Cette observation sur 2 carrés confirme la réussite de ces essais et seront à suivre dans le temps.

- La **Samole de Valérand** (*Samolus valerandi*), petite primulacée vivace et pionnière, protégée régionalement et déterminante ZNIEFF, constitue également une espèce de valeur patrimoniale sur le site. Elle était en fort déclin depuis 2016 car cette espèce a besoin de milieux très ouverts pour se développer (zones surpâturées et/ou piétinées, zones décapées, vase exondées, ...). En 2021 elle a également été retrouvée sur 2 carrés d'étrépage (dont un en commun avec *Shoenoplectus tabaermontani*) et sur les bords de la mare centrale restaurée en 2019. Cette espèce a su profiter de ces milieux rouverts par les travaux pour se développer. En tout, environs 25 pieds ont été recensés au stade fructification. En parallèle, une très importante station a été découverte sur les parties partiellement ennoyées des pâtures en rive droite du fossé central. Cette zone devenue depuis les travaux une iridiaie présente sur les surfaces à nue **des centaines (voir milliers ?) de pieds de Samole de Valérand** dont la vigueur et la hauteur était remarquable. Il n'a pas été fait de dénombrement précis de cette station, mais une pré localisation sur carte (ci-dessous) a été faite afin de travailler en 2022 à une caractérisation plus précise de cette population qui a été favorisée par la modification d'habitat suite aux travaux de 2020 et qui constituerait probablement la plus importante station de l'espèce connue depuis plusieurs années.



Figure 15: Samole de Valérand
(photo PNR LAT)



Figure 16: Carte de répartition des nouvelles stations de flore patrimoniale relevée en 2021.

En prévision du passage du broyeur effectué à chaque fin de saison de pâturage (fin-septembre, début octobre), un piquetage des stations d'espèces protégées a été réalisé et la cartographie de localisation de ces stations est transmis à l'agent de la CC CVL en charge de l'opération. Ainsi, les stations de flore patrimoniale sont préservées du broyage.



Figure 17: Station de Jonc des chaisiers glauque localisée en vue du broyage de fin de saison (photo PNR LAT)

Une observation d'atteinte à la flore patrimoniale a également été observée. La plus grande station de *Shoenoplectus tabernaemontanii* présente sur la parcelle 1 sur plusieurs mètres carrés a été retrouvée en janvier 2022 complètement coupée par les ragondins. De précédentes observations faites auparavant sur d'autres stations laissaient supposer cet attrait du rongeur pour la base des tiges de Jonc qui semble particulièrement appétante pour ce dernier. L'état fortement dégradé de la station de Jonc des chaisiers glauque où toutes les tiges ont été minutieusement coupées et mangées confirme cette hypothèse. L'impact du ragondin et la gestion de cette population (en extension sur la réserve) sera donc à surveiller sur les prochaines années.



Figure 18: A gauche ; Station de Jonc des chaisiers glauque détruite par les ragondins – A droite ; tiges de *S. tabernaemontani* consommée (Photos PNR LAT)

Conclusion et préconisations :

Bien que n'ayant pas bénéficié d'un suivi comparable aux précédentes années, les observations ponctuelles réalisées en 2021 sur la flore patrimoniale indiquent l'émergence de nouvelles stations de flore à la suite des travaux de restauration réalisés entre 2019 et 2020 qu'il sera intéressant d'estimer plus précisément lors des prochains suivis programmés dans le futur plan de gestion 2022-2033. Il ressort, en tout cas, que les nouvelles conditions d'hydromorphie de la réserve engendrées par ces travaux semblent nettement favorable pour les espèces les plus patrimoniales de la réserve.

Les conditions de développement de ces espèces seront à affiner avec les futurs suivis, tout comme leur conservation et leur développement vis-à-vis de la gestion de la réserve (pâturage, broyage, ...) ou sur les effets des espèces exotiques (cas du ragondin présenté ci-avant).

IV - Concevoir et animer une stratégie de valorisation du marais, et favoriser l'appropriation de la RNR par la population locale

Dans l'attente de l'achèvement des travaux de restauration hydraulique du marais, le projet de création d'un sentier ambitieux destiné à rendre accessible l'ensemble du marais au public a dû être reporté. A ce jour, aucun aménagement spécifique n'a encore été créé sur la réserve et seul un sentier « rustique » a été créé en 2019 par une simple fauche sur la partie nord de Taligny, dans la zone en projet d'extension de la réserve, pour accueillir un public désireux de découvrir le marais. Ainsi, en attendant de pouvoir organiser une véritable stratégie d'animation sur la valorisation du marais, quelques sorties naturalistes ouvertes au public ou avec des étudiants sont organisées ponctuellement.

- **PI3 : Développement d'un programme d'animation à destination du grand public et PI4 : Développement de projets éducatifs**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC CVL, CPIE TVDL et PNR LAT

Prestataire : CPIE TVDL

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	/	1 jrs
PNRLAT	1 jrs	2 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
CC CVL (convention avec le CPIE)	3 500€ TTC	3 500€ TTC

Sans qu'un véritable programme d'animation ou de vrais projets éducatifs soient créés pour découvrir la RNR du marais de Taligny, plusieurs sorties ont été organisées dont une partie dans le cadre d'une convention passée entre la CC CVL et le CPIE TVDL.

Il a ainsi été réalisé en 2021 :

- Les 13 et 16 septembre : 2 sorties avec les étudiants du DUT Génie de l'environnement de l'IUT de Tours, encadrées par le CPIE TVDL (avec 35 personnes) ;
- Le 16 septembre : une visite d'une classe de Master d'AgroParisTech avec 20 élèves encadrée par le Parc ;
- Le 18 septembre une animation grand public « balade sur le Négron » organisée par le CPIE TVDL ;
- Une visite le 29 septembre avec des bénévoles naturalistes organisée par le CPIE TVDL sur la thématique « zone humide et gestion d'une réserve » ;
- Une visite avec les étudiants en ingénierie des zones humides de l'Université de Tours le 5 octobre, pour une visite portant sur la gestion de la RNR et la découverte de sa flore (environ 15 étudiants) encadrée par le Parc ;
- Un chantier participatif a également été organisé le samedi 16 octobre matin avec comme objectif de restaurer la clôture végétale autour de la petite mare de la parcelle 1. Le chantier organisé par le CPIE TVDL avec la participation du Parc a réuni 8 personnes qui se sont mises à l'œuvre pour restaurer le tressage des branchages créé en 2020 que les génisses ont malheureusement mis à mal pendant le pâturage estival. Ce chantier a permis de refaire le tressage à l'identique en le consolidant pour que le bétail ne puisse plus l'abimer et

piétiner la mare. L'occasion de présenter au public quelques secrets de la faune et de la flore du site.



Figure 19: Chantier bénévole de restauration de la clôture végétale autour d'une mare (Photo PNRLAT, Octobre 2021)

- **TU11 : Aménagement et équipement d'un cheminement piétonnier dans le marais.**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC CVL

Prestataire : Breyault SARL

L'action TU11 était initialement prévue dans le plan de gestion pour créer un sentier de découverte de la RNR qui serait ouvert au public. Pour les raisons déjà précisées avant, le sentier n'est pas encore créé et il fera l'objet d'un nouveau projet dans le cadre du prochain plan de gestion.

Néanmoins, il est nécessaire d'assurer un minimum d'accès pour les opérations de terrain des différents agents intervenants sur le site pour les suivis, l'entretien, la surveillance. Pour cela, il est nécessaire une grande partie de l'année de traverser un gué sur le fossé central, qui depuis les travaux, présente maintenant une hauteur d'eau conséquente de plus d'un mètre presque toute l'année.

Aussi, pour des raisons de sécurité évidente à destination du personnel gestionnaire et des intervenants extérieurs, il a été proposé au comité consultatif la création d'une passerelle technique à usage réservé aux gestionnaires ou leurs mandataires (accès interdit au public).

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	/	0.5 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
CC CVL	5 040€ TTC	2 928€ TTC

Analyse :

La conception et la pose de la passerelle en bois a été confiée à l'entreprise de menuiserie Breyault qui a réalisé l'ouvrage en bois (platelage en Douglas et pieux en Robinier). La passerelle a été implantée en amont de l'actuel gué qui permet de traverser le fossé central. Les travaux ont été réalisés en septembre.



Figure 20: Passerelle créée pour franchir le fossé central (photo PNR LAT)

Conclusion et préconisations :

La création de l'ouvrage permet d'assurer un accès par tout temps et en sécurité du personnel de la réserve évitant ainsi de traverser un gué avec une hauteur d'eau importante une grande partie de l'année. Néanmoins, l'ouvrage devra comporter une signalisation pour indiquer que l'accès est interdit au public pour éviter des intrusions non-autorisées de public dans la réserve et vis-à-vis du risque de chute dans le cours d'eau liée à l'absence de garde-corps.

- **AD4 : Gestion administrative et financière de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR 2015-2020**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT, CC CVL et SBNM.

Cette action repose sur le travail réalisé par les techniciens et chargés de mission en charge de la mise en œuvre du plan de gestion pour chaque cogestionnaire, à savoir :

- Pour la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire : Mme Sandra ARSONNEAU et MM. David MOREL et Arnaud DECAS ;
- Pour le Syndicat de Bassin du Négron et du St Mexme : M. Fabien BERGE ;
- Pour le PNR Loire-Anjou-Touraine : MM Guillaume DELAUNAY et Bastien MARTIN.

L'essentiel du travail consiste à préparer les éléments nécessaires pour réaliser les appels d'offres, suivre les chantiers des travaux, préparer les dossiers administratifs indispensables à la bonne exécution des travaux, préparer les demandes d'aides financières auprès des partenaires (Conseil Régional Centre-Val de Loire, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, dossiers FEADER, Agence de l'Eau), animer les réunions et rédiger les comptes-rendus, rédiger le bilan d'activité annuel et assurer une concertation régulière avec tous les acteurs du site.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	14 jrs	30.5 jrs
CC CVL	Non prévu	Non estimé
SBNM	Non prévu	Non estimé

Analyse :

L'année 2021 a été marquée par la période de transition entre la fin du premier plan de gestion de la réserve (2015-2020) et la préparation du nouveau plan de gestion (2022-2033). Il a été proposé de profiter de cette étape pour proposer aux collectivités propriétaires, à savoir, la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et la commune de La Roche-Clermault, d'étendre le périmètre de la RNR sur des nouvelles parcelles. Cette proposition a été acceptée et un dossier argumentaire pour modifier le périmètre de la réserve a été rédigé par le Parc pour le déposer auprès des services de la Région Centre-Val de Loire le 31 mars 2021. Dans le même temps, une révision de la réglementation de la RNR a été engagée afin d'adapter le règlement aux conditions du nouveau périmètre et du plan de gestion en cours de rédaction. Ce règlement a été instruit de façon concomitante à la demande d'extension après avoir été validé par les membres du comité consultatif de la réserve (session du 14/06/2021) et l'ensemble du dossier a reçu par la suite un avis favorable du CSRPN, de la consultation du public et des services de l'Etat. Ces démarches de rédaction et de consultation, non prévues initialement dans le plan de charge du Parc a nécessité un temps de travail supplémentaire amenant à un dépassement de 15.5 jours.

En parallèle, la tenue des comités consultatifs, la rédaction du rapport d'activité et les démarches inhérentes à la gestion de la RNR ont été réalisées par le PNR LAT et la CC CVL ce qui permet d'être efficace sur la réalisation des documents et l'organisation des rencontres.

Enfin, nous signalerons l'arrivée d'un nouvel agent en charge du suivi du site pour la CC CVL : M. Arnaud DECAS en tant que directeur du Pôle GEMAPI-environnement, arrivé en octobre 2021 et qui prend la suite de M. David MOREL (responsable GemaPI - Environnement) qui a quitté ses fonctions fin 2021.

Conclusion :

L'année 2021 a été particulièrement dense pour la gestion de la RNR et la préparation des différentes étapes liées à son agrandissement, la révision du règlement et la consultation des acteurs et partenaires dans le cadre de la rédaction du nouveau plan de gestion. Néanmoins, ces différentes étapes ont été réalisées successivement et ont toutes abouties pouvant ainsi permettre la création d'une nouvelle RNR agrandie avec un règlement actualisé et un programme d'action ambitieux pour l'année 2022.

- **AD5 : Evaluation et renouvellement du plan de gestion**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : CPIE Touraine-Val de Loire

L'action a eu pour premier objectif de réaliser une évaluation du plan de gestion 2015-2020 mis en œuvre sur l'ENS et la RNR « Marais de Taligny ». Cette évaluation qui a été réalisée en 2020 a permis de mettre à jour les enjeux et les objectifs à long terme du prochain plan de gestion de la RNR. La seconde phase de l'étude engagée en 2020 et qui s'est poursuivie en 2021, a consisté à rédiger un nouveau plan de gestion sur 12 années afin de proposer un nouveau document de gestion validé par le comité consultatif pour la période 2022-2033.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	10 jrs	26.9 jrs
CC CVL	Non prévu	Non estimé

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT (frais d'étude + stage en 2020)	65 060 € TTC	62 327.10 € TTC *

* : Action en cours de réalisation, solde prévu en 2022.

Analyse :

Un marché avec le CPIE TVDL a été signé le 18 mai 2020 pour la mise en œuvre de l'étude et l'engagement successif des phases 1 et 2.

Suite au travail réalisé en 2020 et détaillé dans le rapport d'activité de la même année, le travail de rédaction a été poursuivi en 2021 avec :

- La proposition d'une nouvelle liste d'opérations permettant d'atteindre les objectifs opérationnels validés par le COPIL de l'étude en décembre 2020. Une liste de 63 opérations a ainsi été définie.
- Suite à la validation de cette liste d'opérations, les fiches correspondantes ont été rédigées avec pour chacune un niveau de détail permettant de préciser ; les modalités techniques, l'échéancier de mise en œuvre, la localisation, les coûts estimés (ressources humaines et prestations externalisées), la priorité de mise en œuvre, la maîtrise d'ouvrage et les financements potentiels ;
- En parallèle une étude a été réalisée avec l'ADAC 37 (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales d'Indre-et-Loire) pour affiner le projet de valorisation pour le public du marais (création d'un sentier de découverte) défini avec les membres du comité de valorisation ;
- Enfin, le montage complet du plan de gestion rassemblant les fiches-opérations, le projet de valorisation, le tableau de bord et les étapes préalables (diagnostic, déclinaison des enjeux/objectifs, ...) ont été rassemblés en un seul document final produit sous le nom de « *Plan de gestion de la RNR et de l'ENS du marais de Taligny – 2022-2033* »

Chaque étape de cette étude a été validée par les membres du comité de pilotage (COPIL), il regroupe l'ensemble des membres du comité consultatif de la réserve auquel des nouveaux acteurs ont été intégrés (chasseurs, pêcheurs, associations, ...).

Le document final a été présenté aux propriétaires et cogestionnaires (CC CVL, commune de La Roche-Clermault et Parc) pour délibérations. Ces instances ont toutes validées à l'unanimité le document. Enfin, après la présentation du document et sa validation par le COPIL le 18/11/2021, le nouveau plan de gestion a été déposé auprès des services de la Région pour instruction le 22/11/2021. Pour faciliter la découverte et la compréhension de ce nouveau plan de gestion très complet (339 pages), une note synthétique a également été créée. Elle est consultable en annexe 1 de ce rapport.

Ces différentes étapes de concertations, rédaction et de reprises successives des documents ont nécessitées un investissement important des

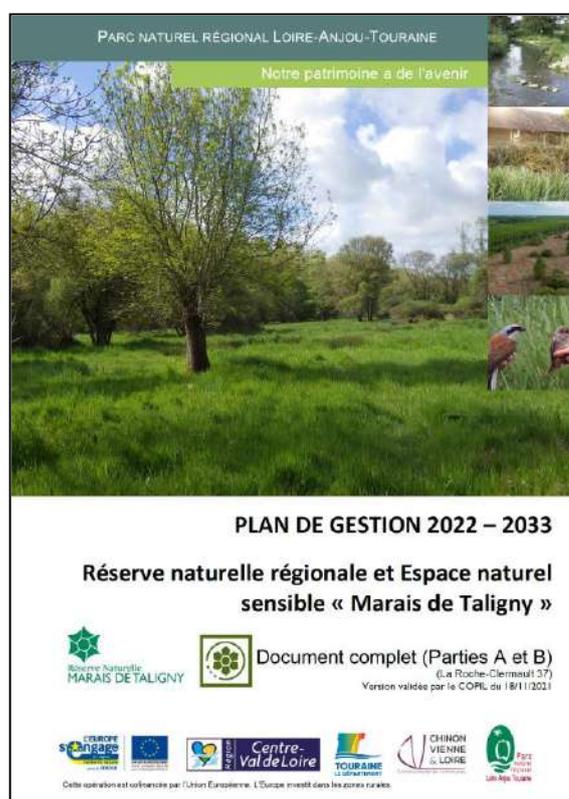


Figure 21: Page de garde du nouveau plan de gestion 2022-2033

différents intervenants (en particulier le CPIE et le Parc) qui ont été sous-estimés initialement. Ainsi pour le Parc, ce travail a nécessité 27 jours en 2021.

Conclusion :

Un travail important a été réalisé par le CPIE TVDL, les membres du COPIL, la CC CVL et le Parc qui a permis de produire en 18 mois un document de gestion très complet, validé par tous et qui permettra d'assurer une gestion cohérente et concertée de la réserve sur un périmètre étendu à 35 ha.

La procédure d'instruction en cours devrait permettre de solliciter l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et les services de l'Etat en tout début 2022. Selon les avis formulés, il est prévu une 3^{ème} et dernière phase de l'étude qui consistera à reprendre les remarques ou les réserves émises pour présenter un plan de gestion final en commission permanente du conseil régional au printemps 2022. Cette commission pourra délibérer en une seule fois pour prendre un arrêté unique définissant le nouveau périmètre de la RNR, validant son nouveau règlement et actant la mise en place du nouveau plan de gestion afin d'avoir une nouvelle RNR du marais de Taligny opérationnel cette même année.

- **PO1 : Surveillance du site.**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT, CC CVL, SBNM et OFB.

La surveillance du site est réalisée dans le cadre des différentes visites réalisées sur place pour toutes les opérations de suivis, d'études ou de travaux.

L'objectif est de veiller à ce qu'aucune dégradation ou activité nuisible au site ne se développe sur la réserve en respect du règlement propre à la RNR.

Les cogestionnaires ne disposant pas d'agents commissionnés pour effectuer les missions de police de l'environnement en cas d'infraction, c'est l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) qui est alors contacté.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	0 jrs	0.3 jrs

En 2021, aucune infraction n'a été constatée ou a nécessité une intervention de la police de l'environnement.

Dans le cadre de cette action, un travail initié en 2020 avait été réalisé avec la commune, les chasseurs et la région pour mettre en place une opération de battue de régulation des sangliers sur la réserve.

En effet, une nette augmentation des indices de présence d'une ou plusieurs compagnies de sangliers a été relevée tout au long des années 2020 et 2021. Des traces de nombreux individus, des clichés pris au piège-photo et des dégâts dans le marais et surtout dans les cultures périphériques de la réserve (maïs, prairies) ont été constatés.

Un dossier de dégât a été ouvert en début 2021 par un agriculteur riverain auprès de la Fédération départementale des chasseurs d'Indre-et-Loire.



Figure 22: Dégâts sur culture de maïs dues aux sangliers en bordure de la réserve -septembre 2021 (Photo PNR LAT)

Aussi, dans le cadre de l'arrêté pris le 23/12/2020 et qui permet la réalisation d'une battue de régulation des sangliers sous certaines conditions la société de chasse « La Rabelaisienne » a déposée en 2021 deux demandes d'organisation de battues qui ont été acceptée par la commune (en tant que propriétaire) et les cogestionnaires.

La première battue qui devait se tenir le 07/02/2021 s'est finalement reportée en périphérie extérieure de la réserve car la pluviométrie importante des jours précédant avait ennoyé le marais et déplacé les sangliers.

La seconde battue a été organisée le 01/11/2021 et a pu se dérouler comme convenu sur la roselière sud de la réserve. Les résultats transmis par l'organisateur fait état de 5 sangliers tués pour 8 animaux levés. Parmi les 5 bêtes prélevées il est relevé 2 femelles (82 et 40 kg) et 3 mâles (87, 70 et 60 kg).

Il avait été demandé aux chasseurs de mentionner la présence éventuelle d'autres animaux qui aurait pu être dérangés par la battue. Aucune autre espèce n'a été déclarée vue par les chasseurs. Pour l'occasion, les services de l'OFB avaient été informés de la tenue de la battue et ont organisés une visite de surveillance le jour même.

C – Synthèse des actions 2021

Opérations annuelles initialement prévues pour 2021	Code	Réalisation
Pose d'une passerelle piétonne	TU11	Complète
Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin	TE1	Complète
Entretien des infrastructures, sentiers et clôtures	TE4	Complète
Suivi hydraulique du marais de Taligny	SE2/ENS16	Complète
Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (pâturage) sur la flore	SE3	Complète
Suivi des espèces exotiques invasives	SE4	Complète
Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	SE7	Complète
Poursuite du protocole de suivi des oiseaux nicheurs par baguage (STOC) + création d'une station de bagage dans la roselière	SE9	Complète
Gestion administrative et financière de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR 2014-2019	AD4	Complète
Evaluation et renouvellement du plan de gestion	AD5	Complète
Panneau d'information à l'entrée de la RNR	PI1	Non-réalisée
Développement d'un programme d'animation à destination du grand public	PI3	Complète
Surveillance du site	PO1	Complète

Opérations réalisées en 2021	Code	Maitre d'ouvrage	Intervenant	Cout total (en € TTC)	Temps suivis (jours)
Travaux hydrauliques sur le fossé central	TU1	SBNM	CC CVL	1 287.45 €	5 (SBNM) 8.5 (CVL) 0.7 (PNR)
Aménagement et équipement d'un cheminement piétonnier dans le marais.	TU 11	CC CVL	Breyault Sarl	2 928€	0.5 (CVL)
Suivi des hauteurs d'eau	SE2/E NS16	PNR LAT/ CC CVL	Burgeap	3 600€	4 (CVL) 8.1 (PNR)
Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin	TE1	CC CVL	CCCVL/PNR/élèveur	59.70€	0.5 (CVL) 1.3 (PNR)
Entretien des infrastructures, sentiers et clôtures	TE4	CC CVL	Entr'aide, régie CVL	2 820€	5 (CVL)
Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (pâturage) sur la flore	SE3	PNR LAT	CPIE TVDL	2 160 €	0.5 (PNR)
Suivi des espèces exotiques invasives	SE4	PNR LAT		/	/
Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	SE7	PNR LAT		/	2.6 (PNR)
Poursuite du protocole de suivi des oiseaux nicheurs par baguage (STOC) et STOC-rozo	SE9	PNR LAT	S. COURANT	3 150 €	5.8 (PNR)
Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	SE11	PNR LAT		/	/
Gestion administrative et financière de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR 2014-2019	AD4	CC CVL /SBNM/PNR LAT		/	30.5 (PNR)
Evaluation et renouvellement du plan de gestion	AD5	PNRLAT	CPIE TVDL	62 327.10 €	26.9 (PNR), 10 (CVL)
Développement d'un programme d'animation à destination du grand public et des scolaires	PI3/ PI4	CCCVL/PN RLAT	CPIE TVDL	3 500€	2 (PNR) 1 (CVL)
Surveillance du site	PO1	PNRLAT			0.3 (PNR)
TOTAL				81 832.25€	78.7 jrs PNR, 5 jrs SBNM et 29.5 jrs CC CVL

D – Bilans financiers 2021

Bilan financier des actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire en 2021 – fonctionnement et investissement :

			Dépenses		Recettes Taligny		
			HT	TTC	CCCVL	Région Centre VdL	CD 37
2021	Entretien du site et Restauration cheminement rustique (broyage des sentiers dans la roselière Nord)	Fonct.	1 454,85 €	1 454,85 €	727,43 €	727,43 €	
	Restauration de clôtures et entretien parcelles	Fonct.	1 160,00 €	1 160,00 €	232,00 €	580,00 €	348,00 €
	Restauration de clôtures et entretien parcelles (réalisé fin avril 2022)	Fonct.	1 660,00 €	1 660,00 €	332,00 €	830,00 €	498,00 €
	Bornage Parcelle ZE0049	Fonct.	1 536,00 €	1 920,00 €	499,20 €	960,00 €	460,80 €
	Pose passerelle (Breyaud)	Invest.	2 440,00 €	2 928,00 €	732,00 €	1 464,00 €	732,00 €
	Complément étude pour préparation mission ADAC (finalisation calage niveaux eaux pour passerelles et plattelages)	Invest.	3 000,00 €	3 600,00 €	900,00 €	1 800,00 €	900,00 €
	Sorties pédagogiques encadrées (CPIE)	Fonct.	3 500,00 €	3 500,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	
	Animation Annuelle (poste CVL)	Fonct.		2 500,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	
TOTAL 2021			14 750,85 €	18 722,85 €	6 422,63 €	9 361,43 €	2 938,80 €

Bilan financier des actions réalisées sous maîtrise d’ouvrage du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en 2021 - Fonctionnement :

	Code RNR/ENS	Type dépense	Coûts HT 2021	Coûts TTC 2021	Région-RNR		Autofinancement PNR LAT
					Taux aide	Montant	Montant
Evaluation annuelle flore et orthoptères (SE3)	SE3	Fonct.	1 800,00 €	2 160,00 €	70%	1 512,00 €	648,00 €
STOC (SE9)	SE9	Fonct.	3 150,00 €	3 150,00 €	70%	2 205,00 €	945,00 €
Animation annuelle (poste PNR)		Fonct.	16 162,14 €	16 162,14 €	48%	7 826,00 €	8 336,14 €
Total actions			21 112,14 €	21 472,14 €		11 543,00 €	9 929,14 €

ANNEXE

Annexe 1 : Synthèse du plan de gestion 2022-2033 de la RNR/ENS du marais de Taligny



PLAN DE GESTION 2022 – 2033

Réserve naturelle régionale et Espace naturel sensible « Marais de Taligny »



Synthèse du plan de gestion
(La Roche-Clermault 37)
Version validée par le COPIL du 18/11/2021



Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.



SOMMAIRE

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	2
A. Contexte général et historique de gestion.....	2
B. Habitats naturels et espèces.....	4
C. Espèces de valeur patrimoniale.....	6
D. Géologie et pédologie du Marais de Taligny.....	6
II. ENJEUX ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE ET ESPACE NATUREL SENSIBLE « MARAIS DE TALIGNY ».....	7
A. Programme opérationnel 2022-2033.....	9
B. Quelques actions phares du plan de gestion 2022-2033...	11
III. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS.....	12

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A. Contexte général et historique de gestion

Le marais de Taligny se situe dans le sud-ouest de la Touraine au cœur du pays de Rabelais sur la commune de La Roche-Clermault (37), à environ 10 km au sud-ouest de Chinon. Le marais constitue la partie aval du bassin versant du Négron, dernier affluent en rive gauche de la Vienne.

Les différents diagnostics réalisés sur ce territoire à la richesse patrimoniale exceptionnelle ont incité au classement de ce site en Réserve naturelle régionale (RNR). Cette création, comprenant initialement 19,7 hectares et dont découle un plan de gestion de 6 ans (2015 – 2020), a été délibérée par la commission permanente du Conseil régional le 14 février 2014, après avis favorable du Conseil scientifique régional de protection de la nature (CSRPN) du 28 janvier 2014.

En parallèle du premier projet de classement en RNR, le marais de Taligny a été inscrit au schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire le 21 septembre 2012. Cette désignation concerne un périmètre élargi englobant 85 hectares de fond de vallée, dont les 19,7 hectares de la réserve créée en 2014. Elle s'accompagne d'un plan de gestion, décrivant les différentes actions à mener pour la période 2016 – 2020.

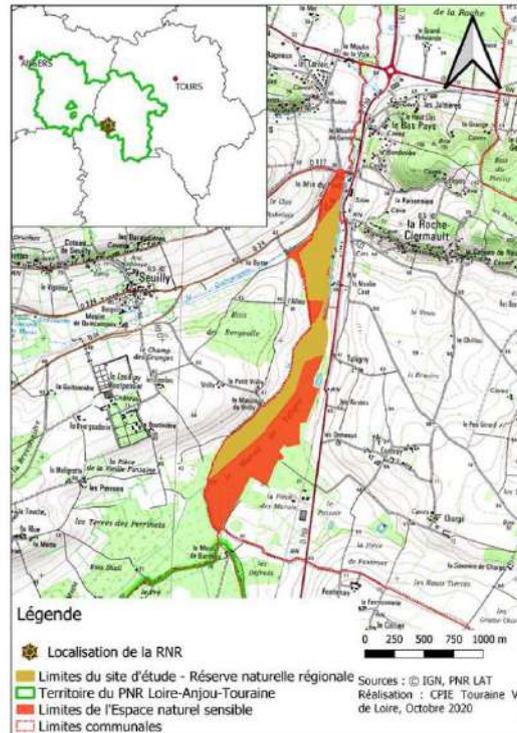


Figure 1 : Localisation de la Réserve Naturelle Régionale et Espace naturel sensible du marais de Taligny

Ces deux plans de gestion ont été menés conjointement de manière à atteindre des objectifs communs de préservation, de restauration et de valorisation sur les différents zonages, tout en mutualisant les moyens humains et financiers.

Entre 2020 et 2021, une évaluation finale de ces 6 années de gestion de la réserve a été réalisée ainsi qu'un nouveau plan de gestion sur 12 ans (2022-2033), intégrant une extension de 15 hectares, située au nord du périmètre initial portant ainsi la surface totale de la réserve à **35.4 ha**.



UNE GESTION PARTAGÉE EN 2 CO-GESTIONNAIRES ET 3 MAITRES D'OUVRAGES :

Le **Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine** (PNR LAT) et la **Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire** (CC CVL) ont été désignés co-gestionnaires de la RNR dans le cadre d'une convention avec la région Centre-Val de Loire. La CC CVL intervient sur les opérations de gestion des habitats et la valorisation du site. Le PNR LAT gère les suivis scientifiques et naturalistes et assiste la CC CVL dans ses actions.



Depuis 2018, le **Syndicat des bassins du Négron et du St Mexme** intervient dans la cadre de la délégation de compétence de la CC CVL (GEMAPI) pour la réalisation des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau présents dans le marais.

LES DATES CLÉS DU MARAIS DE TALIGNY :

1975 : Des fossés de drainage sont creusés dans le but d'assainir le marais, un pont-canal est construit permettant au Négron d'enjamber le fossé central, des peupliers sont plantés progressivement sur tout le site.

1992 : Une tempête balaie 46 ha de peupleraies communales, induisant l'abandon progressif du site.

2000-2001 : Mise en œuvre du premier plan de gestion sur le marais de Taligny avec reconversion d'une partie des peupleraies en prairies humides pâturées, création de mares, plantation de ripisylve et restauration de la roselière.

2010 : Réalisation d'un nouveau diagnostic écologique sur les 20 ha restaurés en 2000.

2012 : Le site est inscrit au schéma départemental des ENS d'Indre et Loire.

2014 : Un plan de gestion est rédigé et validé par le CSRPN. La RNR « Marais de Taligny » est officiellement créée par une délibération de classement du président de la Région Centre en date du 14 février 2014.

2015 – 2020 : Mise en œuvre du plan de gestion de la réserve parallèlement au plan de gestion de l'Espace naturel sensible. Gestion par pâturage bovin des parcelles, suivis scientifiques, réouverture du milieu, fauche de la roselière...



Figure 2: le marais de Taligny en 1991, recouvert de peupleraies (Source : Géoportail)

2019 : Les principales opérations de restauration hydraulique sont lancées (suppression du pont canal, restauration des biefs et fossés), restaurant sensiblement le fonctionnement hydromorphologique du marais et ses habitats.

2020 : Fin des travaux hydromorphologiques prévus dans le cadre du plan de gestion. Une évaluation et un renouvellement du plan de gestion sont engagés, comprenant une extension de 15 ha de la réserve au nord du marais sur les parcelles communales de l'ENS.

2021 : Rédaction du nouveau plan de gestion pour la période 2022/2033, avec extension du périmètre du site.

B. Habitats naturels et espèces

L'ensemble des données est issu des précédents diagnostics (1999, 2010 et 2014), des recueils de témoignages et des suivis naturalistes et de la veille patrimoniale effectués sur le site ces dernières années. Toutes ces données sont saisies sur la base du Parc Sterne 2.0 (www.sterne2.com).

Les prospections réalisées en 2020 ont permis de mettre à jour la cartographie des habitats. Ce sont ainsi **22 habitats** qui ont été identifiés sur la réserve, composée à 57,77 % de roselières (phragmitaie, iridaie et phalaridaie confondues) et à 14,35 % de fourrés et boisements tandis que le bas-marais alcalin ne représente que 0,23 % de la surface totale de l'aire d'étude. Parmi ces habitats, 7 sont déterminants ZNIEFF, 8 sont d'intérêt communautaire et 2 possèdent des statuts régionaux préoccupants.

Le marais de Taligny apparaît comme un site abritant une variété d'habitats complexe très imbriqués que l'on peut rassembler ainsi :

- **Les végétations de marais** (8 habitats) ; Bas-marais alcalin, roselières, magnocariçaises...
- **Les végétations prairiales et friches** (3 habitats) ; friches nitrophiles, prairies mésophiles et inondables.
- **Les milieux aquatiques et végétations associées** (5 habitats) ; lit de rivières, crémonnières, tapis de nénuphars et characées, végétation immergées...
- **Les boisements, fourrés et lisières** (6 habitats) ; lisières forestières, saulaies blanches, fourrés, aulnaies-frênaies...

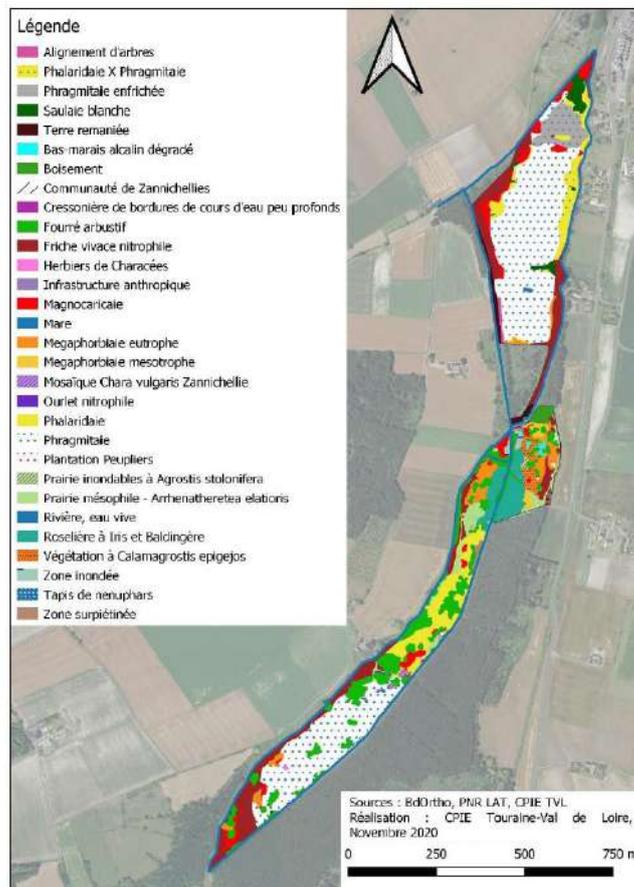


Figure 3 : Cartographie des habitats de la RNR en 2020



Figure 4 : Roselière sud de la RNR. Avec plus de 15 hectares, cet habitat de haute valeur patrimoniale est dominant sur le site (© CD37)

L'état des connaissances porte le **nombre de taxons connus à 1034**, faisant de ce site un des plus connus sur le territoire du Parc. Parmi ces 1 034 espèces, 451 (44%) sont des espèces floristiques et 547 (53%) sont des espèces faunistiques. A cela s'ajoutent 3 espèces de champignons et 33 espèces de diatomées.

Taxons faune		Nombre	Taxons flore		Nombre
Avifaune		111	<i>Phanérogames</i>		439
Mammifères		44	<i>Ptéridophytes</i>		4
Amphibiens		6	<i>Bryophytes et hépatiques</i>		5
Reptiles		6	<i>Algues dont characées</i>		3
Poissons		12	Total flore	451	
Insectes	Odonates	34			
	Rhopalocères	35			
	Orthoptères	29			
	Hétérocères	64			
	Coléoptères	122			
	Autres (Blattoptères, Diptères, Ephéméroptères)	60			
Autres invertébrés	Arachnides	7			
	Crustacés,	17			
Total faune		547			

Tableau 1 : Répartition du nombre d'espèces connues par groupe taxinomique



Le précédent plan de gestion a permis d'améliorer nettement l'état des connaissances et de compléter les listes de 447 taxons supplémentaires en 6 ans. Cependant, des lacunes persistent sur des taxons peu ou pas prospectés, ainsi que sur les effectifs, la localisation ou l'utilisation du site par certaines espèces. De plus, les récents travaux hymorphologiques effectués entre 2019 et 2020 vont sensiblement modifier les fasciés et la végétation du site, influençant la faune associée.

Figure 5 : Le protocole STOC-capture a permis le baguage de plus de 1 000 oiseaux sur le site, assurant ainsi un suivi et des connaissances fines des passereaux de Taligny.

C. Espèces de valeur patrimoniale

L'analyse des inventaires a permis de remettre à jour les listes d'espèces d'intérêt patrimonial du marais. La valeur des espèces a ainsi été estimée en prenant en compte leur protection réglementaire, leur vulnérabilité (liste rouge), la fréquentation du site par l'espèce ou son rôle dans son écologie.

Il a ainsi été déterminé la présence sur le marais de Taligny de :

- **64 espèces de faune patrimoniale** avec en très forte valeur : Martin-pêcheur d'Europe, Anguille européenne, Héron pourpré, Campagnol amphibie, Butor étoilé, Castor d'Europe, Cisticole des joncs, Agrion de Mercure, Chabot commun, Loutre d'Europe, Crossope aquatique, Grenouille agile.
- **13 espèces de flore patrimoniale** avec en forte valeur : Jonc des chaisiers glauque, Marisque, Epilobe des marais, Samole de Valérand, Pigamon jaune.



Figure 6 : Samole de Valérand et Agrion de Mercure

D. Géologie et pédologie du marais de Taligny

L'évolution géologique du Marais de Taligny est une des mieux connues en Région Centre, grâce aux nombreux forages et recherches qui y ont été effectués. Il y a quelques dizaines de milliers d'années, le Négron coulait dans une "mini gorge" profonde d'environ 5 m creusée dans le calcaire argileux marin sous jacent, vieux de 100 millions d'années. Puis son lit a été encombré de sables et graviers provenant de l'érosion des versants pendant la dernière période glaciaire jusqu'à il y a

environ 11500 ans. Depuis 6500 ans, les archives sédimentaires montrent que le fonctionnement hydrosédimentaire et l'environnement du Négron dans ce qui est aujourd'hui le "marais de Taligny" ont changé souvent et fortement (rivière en sous bois, tourbière...) principalement sous l'effet de l'activité des sociétés néolithiques, gauloises, gallo-romaines, médiévales... et actuelles.



L'histoire de la végétation au cours des derniers millénaires a été d'ailleurs retracée sur ce site grâce à plusieurs études et témoigne de l'influence des activités anthropiques sur l'évolution du recouvrement végétal du marais. Ces travaux de recherche reposant sur la géologie, la pédologie, l'hydrologie ou la palynologie (étude des pollens) ont fait l'objet de nombreuses publications et thèses publiées au niveau international. L'intérêt scientifique et historique de ce bas-marais tourbeux est donc bien marqué et le site est référencé dans l'inventaire du patrimoine géologique régional.

Figure 7 : Un sol tourbeux présent sur tout le marais

II. ENJEUX ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION DE LA RNR ET ENS « MARAIS DE TALIGNY »

Un travail d'évaluation du plan de gestion 2015-2020 et le diagnostic établi pour le plan de gestion 2022-2033 ont permis de redéterminer les enjeux *via* l'atteinte des différents niveaux d'objectifs du plan de gestion. Le périmètre de la réserve ayant évolué depuis 2015, l'établissement du nouveau diagnostic permet d'actualiser la connaissance du site et de bien intégrer l'ensemble des éléments constituant le marais de Taligny.

Une concertation de tous les acteurs a été réalisée afin de redéfinir une déclinaison des enjeux et des objectifs de gestion du nouveau plan de gestion.

Ce travail a identifié 5 enjeux majeurs :

- *Connaissance des patrimoines*
- *Conservation des patrimoines*
- *Activités socio-économiques*
- *Education des publiques*
- *Gouvernance simplifiée*

Ces 5 enjeux ont permis de définir **4 Objectifs à Long Terme (OLT)** décrits ci-après et **23 Objectifs Opérationnels (OO)** présentés en détail dans la déclinaison présenté ci-après.



Figure 8 : Iridale du marais de Taligny, un patrimoine naturel à sauvegarder

Objectifs à Long Termes (OLT) et Objectifs Opérationnels (OO) – définitions :

Un objectif à long terme (OLT) définit l'état ou le fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de l'enjeu, qu'il faut viser pour le préserver. Il ne s'agit pas de ce que l'on veut FAIRE mais ce que l'on veut ATTEINDRE comme résultat. Il s'agit donc d'un choix stratégique. C'est une décision politique partagée qui engage les acteurs sur le long terme et guide leurs décisions.

Les objectifs opérationnels (OO) déterminent les choix de gestion à moyen terme établis au regard de l'analyse des facteurs qui influencent l'état des enjeux et l'atteinte des objectifs à long terme (...). Ils encadrent la stratégie d'action mise en œuvre sur le terrain : définition des priorités d'action, arbitrage dans les moyens disponibles ...



Figure 9 : Déclinaison des enjeux, OLT et OO du plan de gestion du marais de Taligny

A. Programme opérationnel 2022-2033

Les opérations correspondent à la mise en œuvre concrète du plan de gestion. Elles sont définies conjointement, en faisant appel aux différentes parties prenantes et s'appuient aussi bien sur l'expérience passée que sur les enjeux présents sur le site.

En respect des 4 OLT et 23 OO définis précédemment, c'est en tout **63 opérations** qui ont été identifiées pour constituer le plan de gestion de la RNR/ENS du marais de Taligny et dont la mise en œuvre s'échelloneront sur une programmation de **12 années**.

Ces opérations ont été regroupées en plusieurs catégories :

Code	Catégories et opérations
SP	Surveillance du territoire et Police de l'environnement
SP1	Assurer un suivi des pratiques de pêche de loisir sur la réserve
SP2	Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve
CS	Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel
CS1	Compléments d'inventaires : Syrphidés, Coléoptères aquatiques, Carabidés, Hétérocères, Arachnides et Mollusques
CS2	Veille patrimoniale et inventaires complémentaires
CS3	Suivi des espèces patrimoniales impactées par les travaux de restauration hydrauliques : Agrion de Mercure et Campagnol amphibie
CS4	Suivi des communautés piscicoles
CS5	Reconduction et développement du programme de suivi des Odonates
CS6	Reconduction et développement du programme de suivi des Rhopalocères
CS7	Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture
CS8	Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux de roselières STOC ROZO
CS9	Reconduction du programme de suivi des Amphibiens
CS10	Actualisation de la cartographie d'habitats
CS11	Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations
CS12	Suivi de la dynamique écologique et de l'état de conservation de l'habitat de roselière
CS13	Réalisation d'une étude d'actualisation de la connaissance de la composition du sol et du sous-sol sur la RNR
CS14	Etude ou thèse autour des effets de la restauration hydraulique sur les capacités de phytoépuration du marais à l'échelle du bassin versant et du processus de turfigénèse
CS15	Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères
CS16	Synthèse des informations relevant de l'Histoire
CS17	Suivi de la végétalisation, des flux sédimentaires et de leur dynamique conjointe
CS18	Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron
CS19	Suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBGN et IBD)
CS20	Mise en place et suivi d'un éco-compteur
EI	Prestations de conseils, études en Ingénierie
EI1	Révision du plan de pâturage
EI2	Demande d'autorisation environnementale et d'urbanisme pour la création du cheminement et des accès à la réserve
EI3	Rédaction des bilans d'évaluation annuelle de la RNR
EI4	Evaluation à mi-parcours et finale et renouvellement du plan de gestion
EI5	Exercer une veille sur les potentialités d'extension de la réserve
IP	Intervention sur le Patrimoine naturel
IP1	Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin (annuel)
IP2	Entretien du parc du clôture

IP3	Gestion des refus de pâturage par fauche/broyage
IP4	Entretien et création de mares
IP5	Comblement du fossé de drainage sur la partie Nord du site
IP6	Entretien via fauchage/export par tranche de la roselière nord et sud
IP7	Entretien des cours d'eau (restaurés et non restaurés)
IP8	Poursuivre les travaux de restauration morphologique des cours d'eau autour de la réserve
IP9	Lutte contre les repousses de peupliers et maîtrise des bosquets de saules dans la roselière
IP10	Coupes sélectives des ligneux sur les secteurs pâturés
IP11	Gestion des chardons (Cirsium sp) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)
IP12	Suivi et régulation des EEE faune (Ragondin / Ecrevisses exogènes /Xénope)
IP13	Suivi et régulation des EEE flore
IP14	Limitation du développement de ronciers sur la RNR et ses abords
IP15	Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier
IP16	Balisage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)
IP17	Création et maintien de stations d'étrepage
IP18	Entretien et création d'arbres têtards
IP19	Réaliser des plantations paysagères pour isoler visuellement le marais de l'axe routier et structurer le marais
IP20	Restauration et gestion des parcelles de l'ENS autour du périmètre de la RNR
C1	Création et maintenance d'Infrastructure locale
C11	Entretien des abords des zones ouvertes au public
C12	Entretien le "pont de la réserve"
C13	Implantation d'un cheminement pour l'accès du public (passerelles/platelage/observatoire)
C14	Conception et installation de panneaux d'information réglementaire
C15	Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais
C16	Installation d'une signalétique routière
C17	Conception et installation des outils d'interprétation
C18	Entretien et maintenance des éléments d'accueil du public
MS	Management et Soutien
MS1	Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de sites
MS2	Organisation et participation aux comités consultatifs
MS3	Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033
MS4	Mise en place et suivi d'un outil commun aux gestionnaires et financeurs
PA	Prestation d'accueil et d'Animation
PA1	Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur site
PA2	Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la Communauté de communes
PA3	Développement de projets éducatifs avec les scolaires
CC	Création de supports de Communication et de pédagogie
CC1	Conception, diffusion et promotion de supports de communication
CC2	Développement d'un programme d'animations à destination du public

Tableau 2 : Liste des opérations du plan de gestion 2022-2033

L'ensemble des opérations est détaillé sous forme de « fiches-opérations » disponibles dans la version complète du plan de gestion 2022-2033 (partie B) de la RNR et ENS du marais de Taligny.

B. Quelques actions phares du plan de gestion 2022-2033

VALORISATION DU MARAIS DE TALIGNY (ACTIONS CI3 A CI7) :

Réalisation : 2022-2023

Un important travail d'étude et d'analyse des potentialités d'accueil du site pour les publics a été menée par la commission « valorisation », la CC CVL, le PNR et un appui de l'ADAC 37 pour définir un projet d'ouverture au public du site.

Le projet prévoit la création d'un cheminement piétonnier sous la forme d'une boucle de 5,1 km dont 2,4 km au sein du marais de Taligny. L'entrée principale se situera du côté de La Roche-Clermault et 2 autres entrées secondaires seront créées côté Seully.

Afin d'assurer une accessibilité « toutes saisons », le cheminement sera équipé de platelage et de caillebotis en bois permettant de découvrir le site même en période hivernale. Le sentier sera également équipé de stations d'interprétation permettant de découvrir à l'aide de panneaux explicatif la faune/flore du marais, son histoire, sa formation...



Figure 10 : Plan de localisation du projet de sentier de découverte du marais de Taligny

RÉVISION DU PLAN DE PATURAGE (EI1) ET ENTRETIEN DES MILIEUX HERBACÉS PAR PATURAGE EXTENSIF (IP1) :

Réalisation : 2023 pour EI1 et tous les ans pour IP1

La mise en œuvre d'un pâturage extensif bovin est une action ancienne engagée depuis 2001 et accentuée lors du dernier plan de gestion. Son résultat très positif pour la gestion des habitats ouverts du marais incite à la pérenniser. Les conditions de mise à l'herbe (convention, dates d'entrée et de sorties...) ainsi que l'état du parc de clôture nécessitent d'être revus afin de répondre aux nouvelles conditions hydrauliques du marais.



Figure 11 : Pâturage sur la réserve

III. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

MOYENS HUMAINS

La gestion de la réserve et la mise en œuvre des opérations seront portées par les 2 mêmes cogestionnaires que lors du précédent plan de gestion, c'est-à-dire la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire pour un total de jours en régie estimé à **1 168,5 jours** et le PNR Loire-Anjou-Touraine à hauteur de **854 jours** sur l'ensemble des 12 années du plan de gestion.

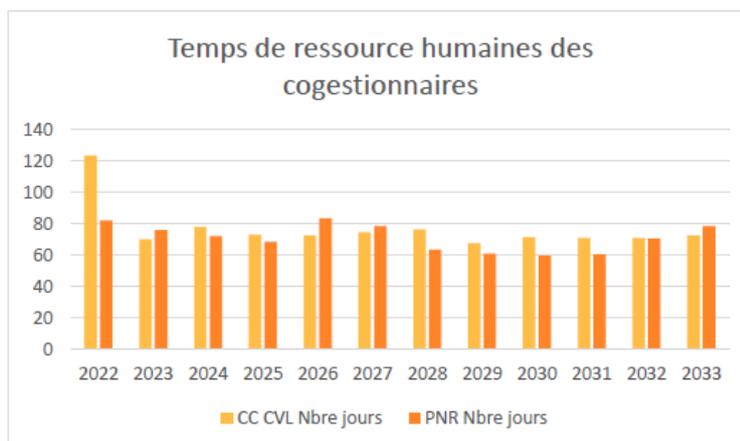


Figure 12: Répartition des ressources humaines par cogestionnaires

MOYENS FINANCIERS

Budget total du plan de gestion

Sur les 12 années du plan de gestion, le budget pour l'ensemble des maîtres d'ouvrages est de **1 701 619 € hors taxe**. La majeure partie des dépenses est dédiée au projet de valorisation du site en 2022 réalisé par la Communauté de commune Chinon Vienne et Loire.

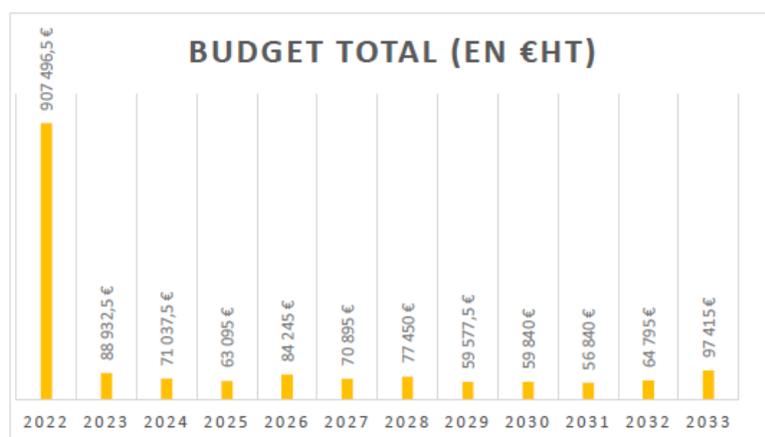


Figure 13 : Coûts de réalisation des opérations par an pour l'ensemble des maîtres d'ouvrages



GESTIONNAIRES ASSOCIES
Communauté de communes
Chinon, Vienne et Loire
32 rue Marcel Vignaud
37420 Avoine
Tél. : 02.47.93.78.00.
Fax. : 02.47.93.78.85.
Courriel : info@cc-cvl.fr



Parc naturel régional
Loire-Anjou-Touraine
7 rue Jehanne d'Arc
49730 MONTSOREAU
Tél. : 02 41 53 66 00
Fax. : 02.41.53.66.09.
Courriel : info@parc-loire-anjou-touraine.fr

